



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6061^e séance

Mardi 6 janvier 2009, à 17 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kouchner	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Spindelegger
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Ballestero
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Yakovenko
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Butagira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Miliband
	Turquie	M. Babacan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la Norvège et du Qatar à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de l'Autorité nationale palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, que je salue, à participer à la présente séance conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose, avec l'assentiment du Conseil d'inviter le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa, à participer à la présente séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

L'heure est à la gravité. La communauté internationale se mobilise. La présence du Président Abbas, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général de la Ligue arabe et de ministres d'État arabes, d'États membres du Conseil et d'autres États en témoigne. Les victimes se comptent par centaines, par milliers si on inclut les blessés. Parmi ces victimes, il y a de nombreux civils, et aujourd'hui même, il y a eu ce drame à l'école d'Al-Fakhoura, près de Jabaliya. Face à cette tragédie, mon pays a décidé de tout faire pour que la violence cesse.

Après deux jours de discussions dans la région, à Charm el-Cheikh, à Jérusalem, à Ramallah, à Damas et à nouveau à Charm el-Cheikh, le Président de la

République française a obtenu qu'une négociation s'amorce en vue d'un cessez-le-feu permanent. Le Président Mubarak vient en effet de proposer, lors d'une conférence de presse avec le Président Sarkozy, un plan de nature à trouver une issue à la crise. Le Président Mubarak a proposé notamment de réunir, en Égypte, Israël, l'Autorité palestinienne et les factions palestiniennes. Il a proposé notamment de réunir pour prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'escalade, notamment la protection des frontières et la réouverture des points de passage. Nous attendons la réponse israélienne, mais nous avons espoir qu'elle sera positive. Le Conseil de sécurité se doit de soutenir et d'encourager ces efforts prometteurs. Tous les États de la région doivent accompagner ce mouvement et contribuer à cet espoir en pesant en faveur de la modération et de la retenue.

L'arrêt des violences est la priorité immédiate. Mon pays a condamné l'offensive terrestre israélienne contre Gaza, comme la poursuite des tirs de roquettes. Nous appelons à la mise en place d'une trêve humanitaire immédiate. Le sort des populations civiles constitue l'urgence absolue.

La France réitère son appel à un arrêt complet et immédiat des tirs de roquettes, de même qu'à l'arrêt de toutes les opérations militaires israéliennes. La France rappelle également la nécessité de mettre en place les conditions et garanties d'un cessez-le-feu durable dont les principaux éléments sont connus : contrôle de la mise en œuvre du cessez-le-feu; retour à une situation normale à Gaza, ce qui passe par l'ouverture pérenne de points de passage; et l'arrêt de la contrebande d'armes en direction de Gaza. Des mécanismes internationaux de supervision pourraient s'avérer nécessaires. Nous sommes prêts à y contribuer.

Au-delà, l'essentiel reste de revenir aux négociations de paix. Il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien, ni à Gaza ni ailleurs. La solution au conflit israélo-palestinien doit se fonder sur le processus défini à Annapolis et sur l'établissement d'un État palestinien viable, existant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il faut travailler sur la base notamment de l'Initiative de paix arabe pour traiter de manière globale et opérationnelle le conflit israélo-palestinien et israélo-arabe.

L'Europe encourage l'indispensable réconciliation inter-palestinienne et soutient les efforts de tous en ce sens.

La France est mobilisée avec tous ses partenaires de la communauté internationale, en particulier de l'Union européenne, pour mettre un terme à cette crise. Mon pays estime que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer. Ce rôle doit prendre en compte la réalité de la situation sur le terrain afin de créer effectivement les conditions d'un cessez-le-feu durable. J'écouterai les différentes interventions sur cette base. J'espère que nous pourrons engager une action décisive du Conseil soutenant les efforts égyptiens en particulier et également ceux du comité de la Ligue arabe, et d'autres encore, autour de deux grands axes que j'ai esquissés : l'arrêt immédiat des violences et la mise en place des conditions d'un cessez-le-feu durable.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Alors que le Conseil se réunit pour traiter de la crise grave qui sévit à Gaza, je souhaite la bienvenue au dirigeant du peuple palestinien, le Président Mahmoud Abbas, que les membres de cet organe reconnaissent comme étant le représentant légitime du peuple palestinien. Sa présence et celle de représentants de haut niveau des membres du Conseil de sécurité, ainsi que de représentants d'États arabes et d'autres États Membres, viennent nous rappeler que nous devons passer des paroles aux actes et ce, immédiatement.

La situation sur le terrain n'exige rien de moins. L'opération militaire israélienne, avec l'objectif annoncé de mettre un terme aux attaques à la roquette perpétrées par les militants du Hamas et d'amener un changement des conditions sécuritaires dans le sud d'Israël, en est à sa onzième journée. Israël a intensifié ses bombardements aériens et les attaques lancées depuis la mer sur Gaza. Ces attaques ont causé des dégâts matériels, détruisant des installations des militants du Hamas, mais aussi des équipements publics, des mosquées, des écoles et des maisons.

Les militants du Hamas ont poursuivi leurs tirs de roquettes contre Israël. Tout récemment, des roquettes sont tombées à 30 kilomètres de Tel Aviv. Il y a trois jours, dans une nouvelle escalade, les troupes israéliennes sont entrées dans la bande de Gaza. Il y a eu des heurts violents dans des zones densément peuplées, y compris dans la ville de Gaza et alentour et dans des camps de réfugiés.

Selon le Ministère palestinien de la santé et la presse, plus de 570 Palestiniens ont déjà été tués et plus de 2 700 blessés. Les équipes de l'ONU ne peuvent pas confirmer ces chiffres en raison de la situation dangereuse qui prévaut sur le terrain, mais des évaluations objectives, y compris celles fondées sur des visites dans les hôpitaux, portent à croire qu'ils sont crédibles.

Les sources israéliennes ont confirmé la mort de cinq soldats et que 50 autres avaient été blessés – outre quatre morts et des dizaines de blessés parmi les civils – par plus de 500 roquettes tirées ces derniers jours, dont certaines ont atteint des foyers et des écoles.

Depuis le début de l'escalade du conflit, je n'ai cessé de condamner les attaques aveugles à la roquette lancées par le Hamas et le recours excessif à la force par Israël. J'ai demandé qu'il soit immédiatement mis fin aux violences et j'ai averti que si ces appels n'étaient pas entendus, les civils allaient inévitablement continuer d'être tués en grands nombres. Aujourd'hui, dans les installations de l'ONU à Gaza, c'est exactement ce qui s'est passé. Trois écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mises en place par l'ONU en tant que lieu de refuge pour les civils fuyant les combats, ont été touchées par des frappes israéliennes adjacentes. La troisième frappe, dans une école du camp de réfugiés de Jabaliya, a fait des dizaines de morts parmi les civils.

Ces attaques des forces militaires israéliennes, qui mettent en danger des installations de l'ONU servant de refuge, sont totalement inacceptables et doivent cesser. Est tout aussi inadmissible tout acte des militants du Hamas qui met en danger la population palestinienne civile. Les événements d'aujourd'hui soulignent les dangers inhérents à la poursuite et à l'escalade du conflit. J'appelle de nouveau à un cessez-le-feu immédiat.

Au milieu de ces combats, la population civile de Gaza connaît une crise humanitaire. Des familles entières, y compris des femmes et des enfants, ont péri dans la violence, de même que du personnel de l'ONU et des personnels médicaux. Il n'y a pas d'abri pour la grande majorité de la population civile. Les approvisionnements en combustible et en vivres sont insuffisants. Un million de personnes n'ont pas d'électricité; 250 000 n'ont pas d'eau courante. La

seule réponse est la fin de la violence. Quelles que soient les raisons invoquées par les combattants, seules la fin des violences et une solution politique qui permettra d'avancer pourront fournir la sécurité et la paix à long terme.

J'ai travaillé activement avec les dirigeants de la région et les dirigeants mondiaux pour mettre rapidement fin à la violence. J'ai souligné aujourd'hui auprès du Président Bush l'importance d'agir immédiatement, et j'ai eu des consultations utiles avec les dirigeants arabes hier et aujourd'hui, y compris avec le Président Abbas. Mes émissaires et moi-même avons œuvré pour faciliter l'émergence d'un consensus, et je poursuivrai mes efforts avec les dirigeants de la région et du monde, dont nombre d'entre eux sont déjà réunis ici à New York.

Je suis très heureux de la dernière initiative lancée par le Président Moubarak et par le Président Sarkozy pour chercher à sortir de l'impasse actuelle.

J'ai également l'intention de me rendre la semaine prochaine en Israël, dans le territoire palestinien occupé et dans les capitales de la région. Mais je pense qu'on ne peut pas attendre jusque-là pour mettre fin à la violence. Nous devons l'obtenir maintenant.

Pour ce faire, il faut un cessez-le-feu immédiat, durable et respecté pleinement par tous. Des mesures humanitaires immédiates, y compris l'ouverture des points de passage pour l'assistance humanitaire, doivent être garanties.

En outre, des mécanismes internationaux viables seront nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des frontières. Ceci doit inclure un plan garantissant que les points de passage fonctionnent comme envisagé dans l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 et prévoyant des mesures face à la contrebande dans toutes les directions. Des tiers devront fournir une assistance, à la fois sur le terrain et en termes d'appui diplomatique, pour superviser et garantir tous les divers éléments d'un cessez-le-feu.

Les besoins énormes de Gaza en secours sociaux et en reconstruction devront être satisfaits. Un récapitulatif des besoins humanitaires actuels, englobant l'appel urgent lancé par l'UNRWA, a été établi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je prie instamment tous les États

Membres de répondre promptement et généreusement à cet appel.

Nous devons de toute urgence réaliser l'unité palestinienne et la réunification de Gaza avec la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Il est également urgent de voir la poursuite des négociations pour une solution politique au conflit israélo-palestinien, à laquelle nous avons si durement travaillé en 2008, mais sans y parvenir.

Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'espère que le Conseil agira rapidement et de façon décisive pour mettre fin à cette crise.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Président de l'Autorité nationale palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Abbas (Palestine) (parle en arabe) : Je suis venu porteur d'un message d'un peuple blessé qui vit une nouvelle tragédie marquée du sceau de la destruction et des tueries ainsi que par le siège, les violences incessantes et le non-respect des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Le massacre d'aujourd'hui dans l'école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) du camp de réfugiés de Jabaliya est une nouvelle preuve des crimes odieux qui sont perpétrés contre notre peuple. Je viens ici porteur de la souffrance des habitants de Gaza. Des enfants meurent devant leur mère. Des toits s'effondrent sur des familles entières. Les pleurs des innocents, dans leur agonie, s'élèvent. La mort et la destruction se propagent dans tous les villages, dans tous les camps.

Gaza vit aujourd'hui une nouvelle catastrophe palestinienne. Plus de 60 ans se sont écoulés depuis notre première catastrophe. La machine de destruction d'Israël continue de tuer et de perpétrer les crimes les plus odieux. Israël persiste dans cette logique malgré le consensus sans précédent de la communauté internationale, qui demande qu'un terme soit mis à ce massacre de civils innocents, qui ne méritent pas une telle brutalité ou une telle agression aveugle.

Avant d'en venir au détail d'une solution possible à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, je demande instamment au Conseil de sécurité de prendre les premières mesures nécessaires pour sauver notre

peuple à Gaza. Le Conseil doit adopter une résolution exigeant la cessation immédiate et totale de l'agression israélienne. Il faut faire taire les canons pour que la voix du dialogue puisse être entendue et pour pouvoir parvenir à un règlement politique de cette crise majeure et de cette tragédie humaine. Tout retard pris dans la cessation des combats et des tueries ne fera qu'aggraver la tragédie que nous venons tous de vivre au cours de ces derniers jours. En cas de retard, tous les Palestiniens, particulièrement les jeunes, auront le sentiment que le fait de placer leurs espoirs dans la paix, de s'appuyer sur la légitimité internationale et le respect du droit international n'est qu'un mirage qui jamais ne deviendra réel, et que le présent et l'avenir ne peuvent rien offrir d'autre que l'extrémisme, la violence et des guerres destructrices.

Le choix auquel sont confrontés les membres du Conseil de sécurité est clair. S'ils décident d'envoyer un message aux habitants de notre région, en fait au monde entier – appelant à la cessation de l'agression – cela doit être pour réitérer et souligner que l'Organisation des Nations Unies n'ignorera pas la tragédie que vit actuellement notre peuple ou qu'elle ne laissera pas le Moyen-Orient devenir la victime d'un cycle de massacre, d'extrémisme, de violence et de nouvelle haine.

Les veuves et les mères de Gaza qui marchent avec leurs enfants dans les rues, les milliers de blessés dans les hôpitaux; les cadavres entassés dans les mosquées, les écoles et les maisons; les mères et les pères qui ne peuvent enterrer leurs enfants en raison des bombardements et des tirs incessants; les Arabes et les musulmans et, en fait, l'ensemble de l'opinion publique internationale, n'accepteront rien d'autre qu'une intervention urgente du Conseil de sécurité pour mettre fin aux tirs et arrêter les actions de l'agresseur.

C'est le message dont je suis porteur et, à mon sens, ce message ne peut faire l'objet d'aucun compromis ni d'aucun retard ou report. Il est urgent de jeter les bases sur lesquelles nous pourrions parvenir à un règlement politique global de ce conflit destructeur et sanglant. Je tiens à dire que la détermination à respecter tout accord auquel nous pourrions parvenir est nécessaire afin d'éviter que la tragédie ne se répète. Cela signifie qu'il faudra fournir une protection effective et suffisante à l'ensemble de notre peuple et créer une force internationale qui l'aidera à retrouver la sécurité et la paix, contribuera à mettre fin au siège

injuste qui asphyxie Gaza depuis si longtemps, nous aidera à ouvrir tous les points de passage, conformément aux accords internationaux, particulièrement ceux situés entre la bande de Gaza et Israël et à Rafah, entre la bande de Gaza et l'Égypte, et qui garantira un cessez-le-feu complet, réciproque et permanent.

À cet égard, je tiens à souligner que je soutiens pleinement le plan proposé aujourd'hui par le Président égyptien Moubarak et le Président français Sarkozy.

Les Palestiniens qui vivent en Cisjordanie, à Al Qods Al Charif et dans la bande de Gaza ont déjà suffisamment souffert en raison de l'occupation israélienne, des colonies, du mur de séparation, des centaines de points de contrôle et de la détention de plus de 11 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Cela suffit. Tous ceux qui sont présents dans cette salle le savent bien, tout comme ils savent que nous croyons en la légitimité internationale. Nous recherchons et défendons la légitimité internationale pour faire face à la politique d'occupation et à ses mesures, pour mettre fin à la mainmise d'Israël sur notre avenir et pour garantir notre droit à l'indépendance et à l'autodétermination.

C'est la raison pour laquelle nous recherchons avant tout l'application du droit international et des accords internationaux en ce qui concerne les frontières et les points de passage. Nous ne voulons pas que quiconque se sente menacé. La sécurité de personne ne doit être menacée et nous ne voulons pas que l'on menace notre sécurité. Je ne pense pas que, dans le cadre du règlement que nous recherchons, le Conseil puisse admettre la poursuite du siège injuste et du blocus imposé à notre peuple à Gaza, où tous les éléments d'une vie normale sont niés. Comment un peuple, quel qu'il soit, peut-il rester privé de nourriture, de médicaments, d'électricité, d'eau et de tout ce qui est indispensable à son développement, à sa construction et à sa liberté de se déplacer?

La levée durable du siège n'est pas négociable. Elle est indispensable pour que la paix l'emporte. Je tiens à souligner que lorsque l'agression contre notre peuple prendra fin, nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour surmonter notre crise palestinienne interne, en restaurant l'unité nationale, fondée sur les résolutions adoptées par le Conseil de la Ligue des États arabes, qui prévoient un Gouvernement d'unité nationale qui serait chargé de surveiller des

élections législatives et présidentielles simultanées. La seule façon de restaurer l'unité est le dialogue.

À cet égard, nous tenons à dire combien nous apprécions les efforts déployés par le Président Mohamed Hosni Moubarak de notre pays frère, l'Égypte, pour encourager la réconciliation nationale et l'unité, ainsi que les résolutions adoptées à l'unanimité par la Ligue des États arabes s'agissant de la nécessité de poursuivre les efforts dans ce sens.

Je tiens à souligner que nous n'accepterons aucune formule qui imposerait le *statu quo* au moyen d'une séparation et permettrait de manière résolue à Gaza de rester une entité séparée du reste de la Palestine. La bande de Gaza a connu toutes les phases de notre conflit national et elle s'est employée de son mieux à maintenir notre unité nationale palestinienne. C'est à Gaza qu'est né notre mouvement de libération nationale et qu'a été brandie la flamme de l'indépendance et de la liberté. Comment pourrions-nous accepter que Gaza ne fasse pas partie intégrante, avec fierté, d'une nation palestinienne unie, d'un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al Charif?

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, votre pays ami et l'ensemble de la communauté internationale pour leurs messages sincères de paix, appelant à une cessation immédiate de l'agression. Je tiens à rendre hommage au rôle important joué par les organismes des Nations Unies, particulièrement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), pour sauver notre peuple et veiller à ce qu'il reçoive les produits de base indispensables à la vie. Je vous demande à tous de bien vouloir fournir toute l'aide nécessaire à ces organismes et à toutes les organisations civiles et internationales qui sauvent les vies de notre peuple blessé, et à ceux qui s'efforcent de transmettre au monde une image précise de la nouvelle catastrophe. Je tiens à remercier tous les pays arabes et tous les pays amis qui ont fourni rapidement une aide médicale et humanitaire. Je souhaite que cet appui s'intensifie, afin de contenir les effets considérables de la tragédie à laquelle nous sommes confrontés. Je tiens à remercier l'Égypte et la Jordanie des efforts qu'elles déploient pour veiller à ce que cette aide parvienne à ceux qui en ont besoin.

L'expérience des dernières décennies a prouvé que l'agression militaire, quelque massive qu'elle soit,

ne saurait mener à une solution viable et durable du conflit. Les souffrances continues de notre peuple, victime de tueries et de destructions ne le feront pas plier. Ce peuple, comme tout autre peuple, n'acceptera rien de moins que la liberté et la justice. Nous resterons engagés sur la voie d'une paix juste et attachés à la poursuite du processus politique. Nous respecterons les engagements que nous avons pris sur la base d'un règlement équilibré, tel qu'énoncé dans l'Initiative de paix arabe, et conformément au droit international et aux résolutions de la légitimité internationale.

Nous savons que certaines puissances souhaitent tuer dans l'œuf la solution de deux États. Elles voudraient enterrer les perspectives de paix sous les décombres de la guerre contre un Gaza inébranlable. Nous nous en remettons au rôle du Conseil et à sa détermination pour empêcher ces oiseaux de malheur de nuire aux intérêts de notre peuple.

La résolution que le Conseil de sécurité doit adopter sur la cessation de l'agression et de la guerre contre Gaza doit réitérer la nécessité de poursuivre le processus politique sous une véritable supervision internationale efficace afin de veiller à ce qu'un État de Palestine indépendant soit créé dans les frontières de 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et qu'une solution juste et convenue soit trouvée à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale et que tous les détenus et prisonniers soient libérés.

Le peuple de Gaza, comme tous les Palestiniens partout ailleurs, est un peuple de paix. Par le passé, ce peuple s'est battu et continuera à l'avenir de se battre pour la paix. Donnons à ce peuple la paix qu'il mérite aujourd'hui et mettons fin à ce génocide et à ces destructions. Ne permettons pas qu'un autre enfant palestinien soit tué. Ne laissons pas une autre mère palestinienne pleurer ses enfants. Nous devons nous y opposer. Nous devons mettre fin au massacre de mon peuple. Que mon peuple vive et qu'il soit libre.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général d'honorer cette séance de sa présence.

Huit ans. Depuis huit ans, les citoyens du sud d'Israël subissent le traumatisme de tirs de missiles presque quotidiens en provenance de Gaza. En huit

ans, plus de 8 000 roquettes et mortiers ont visé les agglomérations et les villages d'Israël. Depuis huit ans, leurs habitants ont à peine 15 secondes pour aller vite s'abriter, avec leurs enfants et les personnes âgées, avant que les roquettes et les missiles n'atterrissent sur leurs maisons et sur leurs écoles. Quinze secondes ne suffiraient pas aux membres de ce Conseil pour quitter cette salle. Aucun État ne permettait de telles attaques contre ces citoyens. Ce n'est que normal. Mais Israël a cherché par tous les moyens à éviter le conflit actuel.

En 2005, Israël a retiré de Gaza chacun de ses soldats et chacun de ses 8 000 civils, ainsi que leurs foyers et leurs écoles, leurs synagogues et leurs cimetières. Nous avons fait cela afin d'ouvrir une brèche pour la paix et pour que les Palestiniens puissent bâtir une société prospère.

Mais le régime du Hamas, qui a pris brutalement le contrôle de Gaza en assassinant des dizaines de Palestiniens, ne s'intéresse aucunement à la paix et à la prospérité. Il est violemment opposé aux négociations entre Israéliens et Palestiniens. Il rejette le processus d'Annapolis, salué par le Conseil le mois dernier dans la résolution 1850 (2008). Le Hamas n'a aucun intérêt à faire la paix avec l'ennemi. Pour le Hamas, la paix est l'ennemi. Tout ce qui l'intéresse, c'est d'établir un régime de tyrannie sur les Gazaouis et de terreur pour les Israéliens.

Le Hamas aime à dire aux Palestiniens que c'est le terrorisme qui a forcé Israël à se retirer de Gaza en 2005. Mais la vérité saute aux yeux : c'est l'espoir de paix qui nous a poussés à nous retirer de Gaza et c'est le terrorisme du Hamas qui nous a contraints à y retourner. Dans le cadre de nos efforts en vue d'éviter un affrontement, nous avons également accepté, il y a six mois, une *tahadiya* – une situation de calme – parrainée par l'Égypte. Le Hamas a violé cet arrangement quotidiennement. Plus de 365 roquettes et mortiers ont été tirés pendant cette période. Et pendant tout ce temps, le Hamas a profité de ce « calme » pour accumuler des armes et des roquettes, passées en contrebande dans des tunnels jusque dans la bande de Gaza. Et pourtant, nous avons continué à faire preuve de retenue.

Mais lorsque le Hamas a annoncé unilatéralement la fin de la *tahadiya* et a lancé une nouvelle campagne de tirs de roquettes contre les citoyens d'Israël en utilisant les armes qu'il avait fait passer en contrebande pendant la période de calme, nous ne

pouvions plus nous retenir. Avec ses nouveaux missiles iraniens, le Hamas est désormais en mesure d'atteindre même des villes comme Ashdod et Beersheba, ce qui place plus d'un million d'Israéliens à l'ombre de sa terreur.

Beaucoup de ceux qui sont ici présents ont condamné les attaques terroristes du Hamas, et nous nous félicitons de cette déclaration de principe fondamental. Mais ces condamnations ne protégeront pas les familles de Sederot et les écoliers du kibboutz de Netiv Ha'asara.

Ces actes de terrorisme ne nous laissent aucun choix. Nous devons nous défendre, non pas contre le peuple palestinien, mais contre les terroristes qui l'ont pris en otage; non pas pour gagner des territoires ou du pouvoir, mais pour démontrer que notre retenue n'était pas de la faiblesse et pour donner à nos citoyens le droit fondamental à une vie normale.

Au cours de cette campagne, Israël a porté un sérieux coup à l'infrastructure du Hamas. Des dizaines de ses usines terroristes et de ses centres de formation ont été détruits, ses stocks de roquettes ont été considérablement réduits et un grand nombre des tunnels utilisés pour faire passer des armes sont désormais hors d'usage. Mais nous n'avons pas seulement cherché à changer la réalité pour nos citoyens. Nous avons également cherché à défendre les valeurs qui nous distinguent des terroristes.

Le Hamas rejette tout principe humanitaire. Au lieu de livrer bataille ouvertement entre combattants, il dirige ses attaques contre des civils. D'aucuns ont qualifié ces attaques « d'aveugles », mais ce n'est pas le cas. Les attaques du Hamas sont très précises; elles visent délibérément des hommes, des femmes et des enfants innocents. Au cours de la seule semaine dernière, des roquettes du Hamas ont atterri sur une école et sur une garderie.

Le Hamas fait montre du même mépris pour la vie des Palestiniens. Il a adopté la tactique terroriste – la tactique des lâches – consistant à se servir des civils comme boucliers tandis que ses dirigeants eux-mêmes fuient le combat avec les soldats d'Israël et font les braves, de manière pathétique, depuis leurs bunkers. Le Hamas cache ses missiles et ses bases terroristes dans des maisons, des hôpitaux et des mosquées et, comme nous l'avons vu plus tôt aujourd'hui, lance des attaques délibérées de l'intérieur et des alentours d'écoles et de locaux de l'ONU, avec des résultats tragiques.

Pour Israël, chaque mort civile – israélienne ou palestinienne – est une tragédie. En répondant aux attaques terroristes qui ne montrent aucun respect pour la vie humaine, que ce soit des vies israéliennes ou palestiniennes, Israël prend des mesures pour protéger les deux. Il prend toutes les mesures possibles pour limiter les victimes civiles, même lorsque ces mesures mettent en danger les vies de nos soldats ou l'efficacité de leurs opérations. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont lâché des dizaines de milliers de tracts et ont fait des appels téléphoniques à des milliers de civils palestiniens en les exhortant à quitter les zones d'opération terroriste pour ne pas risquer d'être blessés. Mais soyons clairs : ne pas riposter face aux terroristes uniquement parce qu'ils se servent de civils comme boucliers n'est pas et saurait être une option. Le faire reviendrait tout simplement à inviter tous les groupes terroristes du monde à s'installer à l'intérieur d'un hôpital ou d'un jardin d'enfants.

Contrairement au régime du Hamas, qui a visé les points de passage pour empêcher l'entrée de l'aide et qui a empêché les Palestiniens d'avoir accès aux ambulances, Israël respecte ses responsabilités humanitaires. Il a permis aux Palestiniens ayant besoin de soins médicaux d'entrer sur le territoire d'Israël pour leur traitement et a mis en place une cellule spéciale pour la situation humanitaire, chargée d'assurer la coordination avec les organisations d'aide qui travaillent à Gaza. Depuis le début des combats, Israël a permis l'entrée à Gaza de plus de 540 camions qui ont fourni plus de 10 000 tonnes d'assistance humanitaire. De fait, il y a quelques jours à peine, Israël a été prié par le Programme alimentaire mondial de cesser l'acheminement de cargaisons de nourriture car les entrepôts étaient pleins.

Il est temps que la communauté internationale mette la responsabilité de la situation humanitaire à Gaza à sa juste place : sur les épaules des terroristes qui ont choisi la violence plutôt que la paix. Cette responsabilité repose sur les épaules des dirigeants du Hamas qui, à partir de leurs bunkers et de leurs hôtels de luxe à Damas, ont abandonné le peuple de Gaza et ont choisi de le mettre en danger et de l'exploiter plutôt que de le protéger.

Ce conflit est un affrontement fondamental entre deux visions du monde, entre modérés et extrémistes, entre ceux qui cherchent à préserver la vie et l'humanité et ceux qui au contraire glorifient la mort et

la destruction. Comme le disait fièrement Fathi Hamad, porte-parole du Hamas, à la télévision Al-Aqsa,

« les Palestiniens ont créé un bouclier humain de femmes, d'enfants, de personnes âgées et de combattants du jihad, comme pour dire à l'ennemi sioniste, “voulons la mort tout comme vous voulez la vie” ».

C'est pourquoi il n'y a pas – et il ne saurait y avoir – d'équivalence entre Israël et les terroristes du Hamas que nous sommes en train de confronter. Il n'y a pas d'équivalence entre un État qui équipe les habitations civiles d'abris antibombes et un régime terroriste qui les remplit de missiles. Il n'y a pas d'équivalence entre des commandants militaires qui s'efforcent au quotidien de veiller à ce que leurs opérations soient conduites conformément aux exigences du droit international humanitaire et des terroristes qui bafouent ce droit en retenant captif le caporal Gilad Shalit sans même permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir accès à cette personne pendant 930 jours. Il n'y a pas d'équivalence entre un État qui utilise la force dans l'exercice de son droit à l'autodéfense et une organisation terroriste pour qui le recours même à la violence est illégal.

Il ne fait aucun doute qu'il y aura de nombreuses discussions aujourd'hui sur la crédibilité du Conseil et la nécessité d'une résolution. Mais la crédibilité du Conseil se mesure non pas à l'aune des documents qu'il produit, mais des valeurs qu'il défend. La crédibilité du Conseil est-elle renforcée lorsqu'il appelle à un cessez-le-feu qui en pratique met sur un pied d'égalité un groupe terroriste et un État qui se défend contre ce dernier? Y a-t-il quelqu'un ici qui croit vraiment que le Hamas va écouter les paroles de ce Conseil?

Il ne s'agit pas d'obtenir un « cessez-le-feu » avec le terrorisme ou une cessation mutuelle des hostilités. Il s'agit de garantir la fin des actes terroristes perpétrés depuis Gaza et la fin de la contrebande d'armes vers Gaza, de façon à supprimer la nécessité des opérations défensives israéliennes.

Ce conflit ne cessera pas avec l'apaisement ou une acceptation du terrorisme, mais lorsque la communauté internationale se montrera déterminée et unie contre ce fléau. Il faut rien de moins que cela, car en faire moins ne ferait qu'encourager le Hamas, prolongeant ce cycle de conflit et accélérant le suivant. En faire moins récompenserait l'Iran, lâche parmi les

lâches, qui se cache derrière les terroristes, tout comme eux se cachent derrière les civils, et encouragerait les efforts qu'il déploie dans le monde entier pour se servir du Hamas et d'autres groupes terroristes pour mener ses propres guerres à peu de frais. Enfin, en faire moins serait un revers majeur anéantissant tout espoir de paix et de prospérité pour les Palestiniens. Tant que le Hamas dirigera Gaza en rejetant les principes du Quatuor et en essayant de détruire Israël, Gaza ne pourra jamais faire partie d'un État palestinien.

Beaucoup au sein de ce Conseil s'expriment en faveur de la paix. Mais il ne suffit pas d'appuyer la paix; nous devons nous opposer à ceux qui travaillent à sa destruction. C'est pourquoi la campagne militaire actuelle n'est pas un obstacle à la paix, mais une condition préalable à la paix.

Nous, le peuple d'Israël, avons écouté la communauté internationale lorsque vous nous avez dit de nous retirer de Gaza et nous avez promis que ceci nous donnerait la crédibilité qui nous permettrait de réagir par la force si Gaza venait à se transformer en un tremplin pour le terrorisme. Nous vous avons écouté lorsque vous nous avez promis que le fait d'agir avec retenue pendant la trêve nous donnerait la crédibilité qui nous permettrait de riposter si les attaques à la roquette reprenaient. Le moment est maintenant venu pour vous d'honorer ces promesses. Dans le conflit entre la vie et la mort, entre l'édification de sociétés et la destruction de ces dernières, le Hamas a choisi son camp. Maintenant, il ne reste d'autre choix à la communauté internationale que de choisir son camp également.

Le Président : J'invite maintenant le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. David Miliband, à prendre la parole.

M. Miliband (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il ne pourrait y avoir un contraste plus important entre le doigté de la diplomatie au quotidien à l'ONU et la réalité quotidienne de la mort et de la destruction à Gaza, mais les deux sont liés. Le Royaume-Uni pense que la crise – et j'utilise ce mot en toute connaissance de cause – à Gaza accuse notre échec collectif et notre incapacité à tous, sur une longue période, à permettre l'avènement de la solution des deux États, qui offre le seul espoir de justice et de sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens.

Les deux discours que nous venons d'entendre, du Président Abbas et de l'Ambassadrice Shalev, définissent les défis auxquels est confronté le Conseil. Les deux étaient très émouvants, très sentis et passionnés. Je pense que, dans ce débat, nous ne pouvons pas simplement réitérer nos positions nationales. Nous avons une responsabilité plus large. Nous devons appuyer tous les efforts qui sont déployés pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et revenir à la vision commune énoncée il y a à peine trois semaines dans la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité.

En ce moment même, des vies sont en jeu et de nouvelles initiatives sont en cours, en particulier celle du Président Moubarak et du Président Sarkozy, pour orchestrer de nouvelles actions visant à obtenir un cessez-le-feu qui engagerait Israël tout en répondant à ses préoccupations sécuritaires. Le Royaume-Uni appuie ces initiatives. Nous tous qui sommes réunis au sein de ce Conseil, nous devons maintenant profiter de nos débats des 24 heures à venir pour afficher clairement nos principes et privilégier les conclusions pratiques afin de renforcer ces efforts.

La trêve de juin à décembre 2008 était en fait loin d'être une trêve, car des roquettes ont été lancées sur Israël, des Palestiniens sont morts lors d'actions militaires israéliennes et la population de Gaza a grandement souffert de privations. Néanmoins, le déclencheur immédiat de l'opération militaire israélienne c'était la fin de la trêve. Le Hamas a rejeté sa prorogation et a tiré près de 300 roquettes entre le 18 et le 27 décembre 2008. Ces roquettes ne sont pas uniquement un danger et une provocation, même si c'est le cas, elles sont la preuve d'un choix de la part du Hamas, non pas de viser uniquement le peuple israélien, mais aussi de porter atteinte aux fragiles négociations pour la paix menées au cours de l'année qui vient de s'écouler sous l'égide des États-Unis.

Mais la conséquence immédiate de l'action militaire israélienne au cours des derniers 10 jours est également claire : 600 morts, dont de nombreux civils et enfants – l'horreur de la guerre après des mois de privation. La confirmation il y a tout juste quelques heures de la mort de 30 civils aujourd'hui dans une école des Nations Unies à Gaza nous rappelle de manière accablante l'urgence de nos responsabilités.

Plus tôt dans la journée, l'émissaire du Quartet a qualifié la situation à Gaza d'« enfer ». Selon nos

informations, la pénurie de nourriture, de carburant et de médicaments est extrêmement grave. L'ampleur de la souffrance est énorme. Le besoin de fournitures humanitaires est urgent. À cet égard, il convient de rendre hommage au dynamisme non seulement du Secrétaire général, mais aussi de tous les employés courageux des Nations Unies qui s'efforcent de soulager la souffrance à Gaza.

Le Royaume-Uni soutient pleinement la déclaration du Conseil de sécurité du 28 décembre appelant à la cessation immédiate de toute violence. Je réitère aujourd'hui l'appel de mon Premier Ministre en vue d'un cessez-le-feu immédiat. Mais si nous venons à l'ONU, ce n'est pas seulement pour faire des déclarations, mais aussi pour trouver un terrain d'entente et convenir d'un objectif commun. C'est la raison pour laquelle nous devons nous concentrer sur la question de la pérennité du cessez-le-feu, ainsi que sur son calendrier.

Israël est en droit d'affirmer que l'entrée d'armes illégales à Gaza constitue une menace pour ses citoyens et doit cesser. Nous devons aider les pays de la région à développer les outils qui leur permettront de lutter contre le trafic terrestre et maritime d'armes. Ce sera une tâche complexe et difficile, mais indispensable.

Dans le même temps, l'Autorité palestinienne est en droit d'affirmer qu'elle a conclu un accord en 2005 sur l'ouverture des points de passage pour permettre aux personnes, aux biens et à l'aide d'entrer dans Gaza. Nous pensons qu'il est nécessaire d'ouvrir ces points de passage et de rétablir l'autorité de l'Autorité palestinienne sur ces points de passage. Cela aidera les habitants de Gaza, et mettra également fin à la contrebande.

Pour garantir la pérennité du cessez-le-feu, il faut faire plus. Le Président Abbas est un ardent et infatigable défenseur des intérêts de tous les Palestiniens, qu'ils vivent à Gaza ou en Cisjordanie. L'unité de la Palestine est indispensable pour garantir une vision décente de l'avenir. C'est également une condition préalable à une politique démocratique de consentement, dans laquelle il y a une autorité légitime et où chaque Palestinien peut prendre position sur le seul processus qui compte – le processus de paix.

La question que nous devons régler au cours des prochaines 24 heures est simple : saurons-nous contribuer à mettre un terme au conflit actuel et jeter

les bases pour revenir à la vision que le Conseil avait énoncée il y a trois semaines? Notre point de départ doit être l'objectif d'un cessez-le-feu immédiat, la cessation du trafic d'armes et l'ouverture des points de passage. Mais nous avons aussi la responsabilité de garder vivante la vision d'un Moyen-Orient pacifique, dans lequel les Palestiniens auront la dignité d'un État et les Israéliens la reconnaissance et la sécurité de leurs voisins. C'est la responsabilité du Conseil, c'est notre mission aujourd'hui et ce sont des responsabilités et des missions auxquelles le Royaume-Uni entend bien contribuer.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Babacan, Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

M. Babacan (Turquie) (*parle en anglais*) : C'est la première séance officielle du Conseil de sécurité à laquelle participe la Turquie en tant que membre non permanent. Je voudrais rendre hommage à la présidence française.

Je voudrais également saluer le Président Mahmoud Abbas et les Ministres de la délégation de la Ligue des États arabes, qui sont venus nous parler de la situation qui prévaut actuellement à Gaza.

Nous sommes confrontés à une situation tragique. C'est aujourd'hui le onzième jour des attaques contre Gaza et le quatrième jour du lancement de l'offensive terrestre. Les forces israéliennes poursuivant leurs actions à Gaza, l'ampleur et l'impact de la crise ne font que s'aggraver et des civils en sont les premières victimes. Chaque étape dans l'escalade nous éloigne davantage de la paix.

La situation à Gaza est effectivement très grave. À cet égard, nous regrettons profondément la perte de vies civiles. Il est extrêmement regrettable que des civils soient des victimes. Aujourd'hui même, par exemple, une école gérée par les Nations Unies dans un camp de réfugiés à Gaza a été touchée par des missiles israéliens, et 40 personnes qui s'étaient réfugiées dans cette école ont été tuées. Le peuple gazaoui est également confronté à une pénurie de tous les produits de première nécessité, notamment de nourriture et de fournitures médicales. L'infrastructure est presque entièrement détruite. Des milliers de personnes ont perdu leurs maisons. En bref, ce qui se passe à Gaza, c'est une tragédie humaine. Les opérations militaires contre Gaza constituent un recours disproportionné et

excessif à la force, et c'est pourquoi elles doivent cesser immédiatement.

De telles mesures punitives, qui portent atteinte au bien-être de toute la population, ne peuvent qu'engendrer du ressentiment. N'oublions pas que les Palestiniens, qui sont bombardés et attaqués aujourd'hui, seront pour toujours les voisins d'Israël. Dans le même temps, il est impossible de comprendre la fermeture depuis des semaines et des mois des points de passage pour acheminer l'aide humanitaire, ce qui isole les habitants de Gaza et les prive de tout.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons permettre que la situation perdure. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ne peuvent rester inactifs tandis que des civils innocents sont tués. Nous devons nous efforcer de mettre un terme immédiat à cette tragédie dans la région. Faute de quoi la responsabilité de l'inaction et de l'indifférence sera impossible à supporter.

De plus, la tragédie à Gaza pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'ensemble de la région. Les efforts en faveur de la stabilité et d'une paix durable ont déjà été sérieusement mis à mal. Compte tenu de tout cela et gardant à l'esprit les effets désastreux auxquels nous pourrions être confrontés, nous exhortons toutes les parties à agir avec retenue et de façon responsable. Personne n'a rien à gagner de ce dangereux scénario.

C'est dans le cadre de cette approche que la Turquie poursuit ses efforts diplomatiques intenses, en vue de contribuer à une action à même d'apporter la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. À cet effet, notre Premier Ministre s'est rendu en Égypte, en Jordanie, en Syrie et en Arabie saoudite afin de rencontrer ses homologues, y compris le Président Mahmoud Abbas. Nous avons également accueilli la réunion ministérielle extraordinaire du Comité exécutif de l'Organisation de la Conférence islamique samedi dernier. Sur la base de ces rencontres et des nombreux contacts que nous entretenons avec toutes les autres parties intéressées, nous pensons qu'à ce stade, la priorité doit être de garantir un arrêt immédiat des activités militaires israéliennes et une cessation totale des hostilités, de convenir d'un cessez-le-feu durable et d'ouvrir les points de passage vers Gaza pour mettre un terme au blocus.

Par ailleurs, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux besoins humanitaires

et économiques urgents des habitants de Gaza. Cela est tout aussi urgent, sachant que les Gazaouis sont confrontés à de graves pénuries de nourriture, de carburant et de fournitures médicales. La Turquie a pour sa part déjà intensifié ses efforts dans ce sens, mais il faudrait faire plus. Israël doit se montrer coopératif et permettre un accès sans entrave de l'aide humanitaire et rouvrir tous les points de passage.

En plus de ces deux mesures les plus urgentes, il est de la plus haute importance que les Palestiniens parviennent à l'unité, faute de quoi il sera très difficile pour les Palestiniens de réaliser leur objectif d'un avenir indépendant, pacifique et prospère.

Enfin, il faut ramener les Israéliens et les Palestiniens à la table de négociation et les encourager à œuvrer en vue d'une paix globale et durable sur la base des principes établis par le Quatuor et de l'Accord conjoint d'Annapolis et de l'Initiative de paix arabe. Après tout, ce n'est qu'au moyen d'un dialogue véritable et efficace que nous pouvons réaliser notre but ultime : une paix globale au Moyen-Orient.

Tels sont, à notre avis, les éléments de l'action qui doit être engagée d'urgence en vue de la cessation des hostilités et du retour à la normale. Dans ce cadre, nous pouvons et devons peut-être aussi envisager le déploiement d'une mission d'observation internationale dans la région. À la lumière des vues exprimées publiquement par les parties au conflit, il nous semble que l'acceptabilité et la viabilité d'un cessez-le-feu, ainsi qu'une fin durable du blocus, dépendent de la détermination internationale à le garantir.

La communauté internationale doit agir, et elle doit le faire rapidement et avec des objectifs clairs à l'esprit. Les risques d'inaction sont énormes et s'accroissent chaque jour. Pour sa part, la Turquie poursuivra son action pour aider à restaurer le calme dans la région afin d'ouvrir la voie à des efforts véritables en vue d'une paix durable et globale. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit aussi jouer le rôle qui lui revient à cet égard et s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte en aidant à mettre fin à cette crise.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M^{me} Condoleezza Rice.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président Abbas de sa présence, ainsi que les Ministres des États de la Ligue arabe qui se sont joints à nous.

Les États-Unis sont, bien entendu, profondément préoccupés par la situation à Gaza, qui se dégrade à l'évidence. Nous œuvrons 24 heures sur 24 pour essayer de mettre fin à la violence qui y sévit. La poursuite des attaques contre Israël et la décision prise par le Hamas de ne pas respecter la période de calme antérieure nous montrent qu'à la fin de cette violence, il faudra de nouveaux arrangements en place, pas un retour au statu quo ante. Il est indispensable que le cessez-le-feu soit durable et viable et qu'il garantisse la sûreté et la sécurité tant des Israéliens que des Palestiniens.

La situation qui prévalait avant les événements actuels était manifestement intenable. Des centaines de milliers de civils israéliens vivaient au quotidien sous la menace des attaques à la roquette. En vérité, aucun pays, aucun de nos pays, n'aurait toléré cette situation. En outre, les habitants de Gaza voyaient l'insécurité et l'anarchie gagner du terrain et leurs conditions de vie empirer du fait des actions du Hamas, qui ont commencé avec le coup d'État illégal perpétré contre l'Autorité palestinienne à Gaza. Un cessez-le-feu qui ramène à cette situation est inacceptable, et il ne tiendra pas.

Nous devons d'urgence conclure un cessez-le-feu susceptible de tenir et d'apporter une sécurité véritable. Ce sera le début d'une période de calme véritable incluant la fin des attaques à la roquette, au mortier et autres contre les Israéliens et permettant la cessation de l'offensive militaire israélienne. Il doit inclure la fin de la contrebande d'armes vers Gaza et l'ouverture des points de passage afin que les Palestiniens puissent avoir accès aux articles humanitaires et aux produits de première nécessité. L'Accord réglant les déplacements et le passage, conclu en 2005, constitue la base de l'ouverture de ces points de passage. Nous devons trouver le moyen, avec l'assentiment et la pleine coopération des gouvernements animés du même esprit, d'empêcher l'entrée des armes et des explosifs à Gaza, ainsi que la réouverture des systèmes de tunnels qui ont permis le réarmement du Hamas.

Notre but doit être la stabilisation et la normalisation de la vie à Gaza. Pour cela, il faudra un règlement de principe des problèmes politiques à Gaza

qui, en fin de compte, rétablisse le contrôle légitime de l'Autorité palestinienne et facilite le fonctionnement normal de tous les points de passage. La déclaration de la Ligue arabe du 26 novembre sera appelée à orienter de façon importante ces efforts, qui sont dirigés par l'Égypte.

La communauté internationale doit adopter, au moyen d'une conférence des donateurs peut-être, une initiative de reconstruction intensive, qui appuierait les efforts de l'Autorité palestinienne à Gaza, parce que l'Autorité palestinienne consacre actuellement 58 % de son budget à Gaza. Il faut une action pour reconstruire Gaza.

Alors que nous nous efforçons d'obtenir un cessez-le-feu, les États-Unis se préoccupent profondément des Palestiniens et des Israéliens qui souffrent. Je tiens à rassurer le Conseil que nous sommes conscients qu'il faut d'urgence mettre fin aux combats et que nous œuvrons 24 heures sur 24 pour que cela se réalise. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite par le Président de l'Égypte et nous tenons à la saluer, et nous voulons donner suite à cette initiative.

Mais nous sommes également vivement préoccupés par la situation humanitaire à Gaza. Les partenaires américains sur le terrain m'ont fourni des informations détaillées sur les conditions difficiles qui prévalent à Gaza. J'en ai parlé en détail avec le Premier Ministre Olmert et la Ministre des affaires étrangères Livni. Le Premier Ministre m'a informée que dès demain, Israël ouvrira un couloir humanitaire pour donner un peu de répit aux habitants de Gaza. Nous y donnerons suite, mais nous vous aiderons aussi, Monsieur le Secrétaire général, à y donner suite par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), parce que le problème, me semble-t-il, est que même si les produits entrent à Gaza, il est impossible de les distribuer. Les États-Unis œuvreront activement pour régler cette situation. Par ailleurs, les États-Unis – qui ont déjà fourni 85 millions de dollars l'an dernier pour l'action humanitaire à Gaza – fourniront davantage d'aide humanitaire, en cas de besoin.

Il nous tient vraiment à cœur de trouver à court terme une solution à ce problème. Mais, cette fois-ci, ce doit vraiment être une solution qui ne permette pas au Hamas d'utiliser Gaza comme une aire de lancement

d'attaques contre des villes israéliennes. Ce doit être une solution qui ne permette pas le réarmement du Hamas, et elle doit permettre d'ouvrir les points de passage afin que les Palestiniens puissent mener une vie normale.

Il y a juste trois semaines nous nous sommes retrouvés dans cette salle pour adopter la résolution 1850 (2008). Elle décrit les principes d'un avenir meilleur tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. La résolution 1850 (2008) a noté qu'une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents.

Je pense que les membres de ce Conseil savent que le Président Bush et moi-même sommes attachés à cet objectif. Nous y sommes toujours attachés, et les États-Unis d'Amérique restent attachés à cet objectif, car nous sommes conscients qu'il est très largement temps que les Palestiniens, qui méritent de vivre dans leur propre État, aient cet État, et que les Israéliens, qui vivront dans la paix et la sécurité quand ils auront un voisin pacifique, jouissent de cette paix et de cette sécurité.

Je ne voudrais nullement pas minorer les dangers, l'urgence, les problèmes du moment à Gaza. Il s'agit d'une crise que nous devons régler, et de toute urgence. Mais nous devons aussi veiller à créer les conditions qui mèneront en fin de compte à une paix réelle entre Israéliens et Palestiniens.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire du Comité populaire de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalgham.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Le 27 décembre 2008, les Israéliens ont lancé leur agression destructrice, faisant usage d'un large éventail des armes les plus mortelles contre une population sans défense qu'ils avaient auparavant assiégée, affamée et même privée d'eau, de médicaments et d'autres articles de première nécessité – actes que le Conseil de sécurité a accueillis dans un silence stupéfiant. Les Israéliens prétendent avoir accompli ces actes en réponse au lancer de roquettes depuis la bande de Gaza, qui constituait selon eux une violation de la trêve conclue en juin 2008.

Ici, nous devons nous arrêter un instant et considérer les faits. Les membres du Conseil savent que la bande de Gaza est en état de siège depuis le milieu de 2007. Sous le patronage de l'Égypte, les Israéliens et les Palestiniens ont établi une trêve en juin 2008. Les deux parties se sont engagées à cesser toute forme de violence et, pour sa part, la partie israélienne s'est engagée à lever le blocus, ouvrir les points de passage et revenir à la situation qui existait avant juin 2007. Ce répit convenu d'un commun accord était supposé mettre fin à l'agression et aux combats pour une période au cours de laquelle les deux parties intéressées observeraient le cessez-le-feu, vu comme une étape vers un règlement juste et définitif de la question palestinienne.

Mais, dès les premiers jours du cessez-le-feu, les Israéliens, par l'entremise de leur Premier Ministre, ont adopté une position extrêmement négative. Ils ont préféré recourir à la force, à l'escalade et à l'agression, au détriment d'une paix durable. Israël n'a été nullement partie au cessez-le-feu, qu'il a violé sans aucune justification plus de 195 fois, faisant 25 martyrs.

Israël n'a pas levé le siège ni rouvert les points de passage. Le 4 novembre 2008, l'armée israélienne a fait une incursion dans la partie est de la bande de Gaza sans aucune provocation du côté palestinien; durant cette incursion, six Palestiniens ont été tués. Cela a constitué une grave violation de la trêve. Une réponse était dans la logique des choses. Le cessez-le-feu ne doit pas être respecté par les Palestiniens seulement.

Pourtant, malgré cela, les Palestiniens n'ont pas tiré un seul coup de feu tout ce temps, alors qu'ils avaient le droit de le faire parce qu'ils étaient soumis à l'occupation et avaient le droit de répondre à l'agression israélienne.

Depuis le 5 novembre 2008, sous les regards du monde entier, les Israéliens ont imposé à Gaza un complet blocus aérien, terrestre et maritime. Pour les Nations Unies, il s'agit d'une claire violation du droit international. Le blocus empêche même l'aide humanitaire d'atteindre Gaza : les camions et l'aide fournis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'étaient pas en mesure d'entrer dans la bande de Gaza. Cela signifie que l'Office a été contraint de suspendre sa distribution de

produits de base à tous ceux qui en ont besoin. C'est-à-dire, comme chacun le sait, la moitié de la population de Gaza. Elle a donc été affamée par les Israéliens.

Le 18 décembre 2008 (voir S/PV.6049), mon pays a décrit les diverses répercussions du blocus et la totale paralysie de l'activité économique. Les boulangeries ont fermé leurs portes, 80 % des foyers subsistent au-dessous du seuil de pauvreté; ils ont de graves problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement – la population de Gaza n'a de l'eau qu'une fois par semaine. Les usines d'épuration de l'eau ne fonctionnent plus, ce qui veut dire que les rues de Gaza sont maintenant remplies d'eau stagnante. Les médicaments font presque totalement défaut. Le Conseil a appris de plusieurs institutions des Nations Unies que 150 médicaments essentiels sont introuvables. Nombreux sont ceux qui ont perdu la vie faute de médicaments et parce qu'on les empêche de chercher un traitement à l'extérieur de Gaza.

La centrale électrique qui fournissait à Gaza plus de la moitié de son électricité ne fonctionne pratiquement plus. Les banques ont fermé leurs portes et sont à la veille de disparaître. La Banque mondiale a appelé l'attention sur ce problème, parce que les Israéliens ont interdit l'accès de la bande de Gaza aux fonds de la Banque.

Les retombées multiformes du blocus sont bien connues.

Tout cela a été fait au vu et au su du Conseil de sécurité et en dépit des nombreux appels et avertissements de représentants des institutions des Nations Unies. Le Conseil s'est abstenu de prendre des mesures.

Les causes sous-jacentes et les principales raisons de cette situation sont l'occupation, le déni des droits des Palestiniens, et les pratiques immorales et illégales des Israéliens.

Les autorités israéliennes sont des autorités d'occupation; elles ont des obligations bien claires en vertu du droit international, en particulier de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. Les obligations découlant de la Quatrième Convention de Genève comprennent la garantie de sécurité, la fourniture de vivres et de services médicaux et la facilitation des services d'urgence. Mais les autorités israéliennes ont néanmoins violé toutes leurs

obligations et imposé un châtime collectif. Elles ont perpétré des crimes d'une extrême gravité, comme chacun le sait. Tout cela s'est passé après la déclaration unanime de la communauté internationale sur le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Malgré cela, le Conseil s'est abstenu de prendre des mesures. Le fait que le Conseil n'a pas pris de mesures a encouragé les autorités israéliennes à agir comme elles l'ont fait depuis le 27 décembre 2008. Les raids aériens, avec l'emploi de l'armement le plus sophistiqué, se sont intensifiés. Nous voyons ici l'origine des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité.

Par l'entremise de leur Ministre de la défense et d'autres hauts responsables, les autorités israéliennes continuent d'affirmer que ces crimes ne sont qu'un début et qu'Israël va poursuivre et élargir son agression. Israël continuera le blocus, qui affame les Palestiniens. Israël a rejeté les appels humanitaires à un répit de 24 heures afin de rendre possible l'acheminement de l'aide humanitaire.

Une escalade très sérieuse s'est maintenant produite : l'attaque terrestre a commencé le samedi 3 janvier 2009. Elle a fait, nous le craignons, un nombre bien plus élevé de morts et de blessés. Il y a eu des destructions, même d'écoles de l'UNRWA – alors que Karen AbuZayd, Commissaire générale de l'UNRWA, a dit que la résistance palestinienne n'utilisait pas l'infrastructure, les bâtiments et écoles de l'Office pour s'en faire un bouclier.

En dépit des consultations urgentes tenues par le Conseil de sécurité le 3 janvier 2009, aucune déclaration commune n'a été adoptée et il n'y a même pas eu de déclaration pour la presse.

Les Israéliens ont démontré une fois de plus qu'ils ne s'intéressent pas à la paix. Ce à quoi ils s'intéressent est nouveau. Ils accomplissent des actes de terrorisme contre les Palestiniens et utilisent tous les moyens en leur possession. Ils affament, arrêtent et tuent les Palestiniens à grande échelle. Le but de ce que font méthodiquement les Israéliens est bien clair. Les moyens qu'ils emploient sont eux aussi clairs. Ce que les Israéliens continuent de faire, c'est de se livrer aux actions les plus violentes dans l'histoire de l'occupation israélienne. Telle est la réponse d'Israël à la résolution 1850 (2008) du 16 décembre 2008.

Les tergiversations du Conseil et son hésitation à prendre une décision et adopter une résolution ont permis à la machine de guerre israélienne de continuer à commettre les pires horreurs contre un peuple sans défense et à ignorer le droit international. Le Conseil fait de nouveau maintenant ce qu'il a fait en 2006, quand il a donné à Israël toute licence de continuer à tuer des civils libanais et à détruire l'infrastructure du Liban afin d'atteindre les objectifs de certaines parties.

Le fait demeure que le massacre perpétré par Israël à Gaza se poursuit et qu'environ 600 Palestiniens, dont plus d'un quart sont des bébés, des femmes et des enfants et dont 80 % sont des civils, y ont perdu la vie. En outre, 2800 ont été blessés, dont 20 % sont dans un état critique; des mosquées, des demeures privées, des écoles et des bâtiments publics ont été détruits. La dégradation de la situation humanitaire à laquelle nous assistons aujourd'hui est stupéfiante. Une école a été visée aujourd'hui, et il y a eu des dizaines de morts; cette école n'était pas un bunker. Le Conseil doit veiller à ce que les criminels responsables de cet acte soient punis.

Ma délégation a présenté un projet de résolution au Conseil. Nous y avons apporté plusieurs changements afin de tenir compte des préoccupations de plusieurs membres. Nous espérons que le Conseil adoptera ce projet de résolution. Chaque minute qui passe, ce sont de nouvelles souffrances et de nouvelles destructions, des tueries, de la haine et un désir de vengeance. Tout délai enverrait le mauvais message à l'agresseur qui poursuivra son agression et ses crimes.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Spindelegger, Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

M. Spindelegger (Autriche) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que l'Autriche participe à une séance officielle du Conseil en sa qualité de nouveau membre non permanent, je voudrais dire d'emblée que c'est un honneur pour mon pays de servir ainsi les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des deux prochaines années, l'Autriche s'efforcera de s'acquitter de cette importante responsabilité dans l'intérêt de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Kouchner, d'avoir pris cette initiative très opportune. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération active de

mon pays à tous vos efforts en vue de mettre fin aux tueries à Gaza et dans le sud d'Israël.

Nous nous félicitons au plus haut point de la présence du Secrétaire général. L'Autriche a pris bonne note de l'appel qu'il a lancé au Conseil de sécurité et de son intention de se rendre bientôt dans la région. Il a tout notre appui.

L'importance de la séance d'aujourd'hui est également soulignée par la présence d'un grand nombre de ministres des affaires étrangères autour de cette table et dans cette salle. Je souhaite tout particulièrement saluer la présence du Président Mahmoud Abbas, qui vient de devoir partir. J'ai écouté avec soin sa déclaration, ainsi que celle de l'Ambassadrice d'Israël.

Depuis de nombreuses années, l'Autriche maintient d'étroites relations d'amitié avec tous les pays du Moyen-Orient. Nous sommes donc extrêmement préoccupés par la détérioration grave et continue de la situation à l'intérieur et autour de Gaza.

L'Autriche regrette vivement que les appels à la cessation de la violence lancés par le Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient, l'Union européenne et d'autres n'aient pas été entendus. Nous regrettons également que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de convenir officiellement, lors de sa réunion d'urgence samedi, d'un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, permanent et respecté par tous.

Entre-temps, l'Union européenne et la France, ainsi que d'autres membres du Conseil, ont intensifié leurs efforts pour aider à régler cette crise. Néanmoins, les hostilités se poursuivent sans relâche, et le nombre de victimes civiles ne cesse de croître.

L'Autriche a condamné à maintes reprises les tirs de roquettes lancés depuis Gaza par le Hamas contre Israël. Nous respectons le droit d'Israël à protéger la sécurité de ses citoyens, mais nous pensons aussi que les opérations militaires actuellement en cours sont évidemment disproportionnées et continuent d'infliger des pertes inacceptables aux civils palestiniens. Nous appelons donc les deux parties à accepter un cessez-le-feu immédiat et permanent qui doit faire l'objet d'une surveillance effective. Il doit y avoir un arrêt sans condition des tirs de roquettes du Hamas contre Israël et des opérations militaires israéliennes.

L'Autriche reste profondément préoccupée par la situation humanitaire de plus en plus désespérée dans

la bande de Gaza et par ses répercussions sur la population civile. Nous appelons donc toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour soulager la gravité de la situation humanitaire sur le terrain et pour assurer l'acheminement continu de secours humanitaires à Gaza, y compris par le biais de l'ouverture durable et normale de tous les points de passage. À cet égard, il est indispensable de mettre effectivement fin à la contrebande d'armes et de munitions en direction de la bande de Gaza. Par ailleurs, nous demandons aussi à toutes les parties de respecter rigoureusement les normes du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Si la violence ne cesse pas, il deviendra de plus en plus difficile de reprendre le processus diplomatique en vue d'une solution politique. Les hostilités ont gravement perturbé les diverses voies de communication qui avaient été établies avec succès au cours des derniers mois. La poursuite de la violence aura des conséquences négatives de longue durée, non seulement sur le suivi d'Annapolis, mais aussi sur d'autres éléments axés sur l'instauration d'une paix régionale générale. C'est dans ce contexte que l'Autriche salue la dernière initiative diplomatique prise dans la région, en particulier l'importante déclaration prononcée aujourd'hui par le Président Moubarak et les contacts établis par le Président Sarkozy.

Le Conseil de sécurité doit rester activement engagé dans cette question en encourageant et en appuyant tous les efforts visant à mettre fin au conflit et à instaurer ce à quoi les peuples de la région aspirent depuis des décennies : la création d'un État palestinien viable, indépendant, démocratique et souverain vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous continuons de croire que l'objectif du Conseil de sécurité doit être le règlement rapide de la crise actuelle sur la base des éléments suivants : un appel à un cessez-le-feu immédiat, permanent et respecté par tous; un accès sans entrave à Gaza des secours humanitaires, y compris par le biais de l'ouverture durable et normale de tous les points de passage; un arrêt effectif de la contrebande d'armes et de munitions en direction de la bande de Gaza; un appel à toutes les parties à respecter intégralement leurs obligations conformément au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme; le plein appui aux efforts régionaux et diplomatiques déployés

actuellement pour régler cette crise; et un appel aux Israéliens et aux Palestiniens à poursuivre les négociations en vue d'une solution globale dans l'esprit de la résolution 1850 (2008).

Je suis convaincu que ce résultat servirait l'intérêt de toutes les parties. L'Autriche fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous aider, Monsieur le Président, à faire avancer les choses dans ce sens aussi rapidement que possible.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante et opportune du Conseil de sécurité et de la présider en personne. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa déclaration, ainsi que le Président Mahmoud Abbas de l'Autorité nationale palestinienne et les ministres des affaires étrangères des pays arabes pour leur participation. Je remercie également l'Ambassadrice Shalev pour sa participation.

Ma délégation a suivi avec une profonde préoccupation l'escalade rapide ces derniers jours de la situation dans la bande de Gaza qui a, hélas, coûté la vie à des innocents et provoqué de graves dégâts aux infrastructures et aux biens de Palestiniens innocents depuis qu'Israël a lancé ses opérations militaires contre Gaza.

Nous sommes très préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire dans laquelle se trouvent les Palestiniens à Gaza, conséquence des opérations militaires en cours, de la fermeture continue des points de passage, des obstacles qui entravent l'accès de l'aide humanitaire, dont les aliments et les médicaments, et de la réduction de l'approvisionnement en carburant et en électricité.

Chaque jour qui passe est un autre jour où nous voyons de nouveaux civils palestiniens innocents, dont de nombreux enfants et femmes, perdre la vie ou être blessés, et les vies d'Israéliens innocents menacées. Nous avons la ferme conviction que toutes les attaques menées sans discrimination contre des civils ne sont justifiables sous aucun prétexte, et qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit actuel.

Ma délégation appelle les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à cesser toute activité militaire et tout acte de violence et à retourner à la table de négociation afin de régler les questions en

suspens par des moyens pacifiques. Nous prions instamment Israël de cesser de faire un usage excessif et disproportionné de la force ainsi que ses opérations militaires et de retirer immédiatement ses forces de Gaza.

Tout en rappelant les obligations mutuelles des deux parties de respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, notamment les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, nous soulignons la nécessité urgente de cesser toute mesure de restriction et d'ouvrir les postes frontière pour permettre l'approvisionnement en nourriture, aide médicale, carburant et autres fournitures humanitaires pour le peuple qui souffre à Gaza, l'évacuation des blessés et l'accès sans entrave des travailleurs humanitaires.

Nous rendons hommage aux organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et à d'autres organisations humanitaires pour leur action dans des conditions très difficiles sur le terrain.

Nous appelons la communauté internationale à fournir une nouvelle aide d'urgence et une assistance humanitaire à la population civile de Gaza.

En ce moment critique où il faut accorder la plus grande importance à toute solution pouvant permettre de faire la paix et mettre immédiatement fin à la crise actuelle, ma délégation appuie entièrement les efforts redoublés et coordonnés qui sont déployés par la communauté internationale pour mettre en place un cessez-le-feu immédiat, permanent, effectif et contrôlé entre les parties concernées et garantir ainsi la paix et la sécurité ainsi que la stabilité à long terme dans la région.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut et doit jouer ce rôle pour trouver une solution durable à cette crise en adoptant une résolution qui mettra un terme aux pertes de vies civiles, qui empêchera que cette situation ne se reproduise ou une nouvelle escalade du conflit, et qui remettra le processus de paix sur les rails. À cet égard, ma délégation est prête à travailler de façon constructive avec d'autres membres du Conseil sur le projet de résolution proposé par la Libye au nom de la

Ligue des États arabes en vue de parvenir à un consensus et à une adoption rapide.

Enfin, ma délégation souhaite réaffirmer l'appui sans faille du Viet Nam au règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et à la réalisation de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix, au sein de frontières sûres et reconnues, sur la base de la Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe, de l'accord d'Annapolis et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008).

M. Kafando (Burkina-Faso) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la grave crise qui prévaut actuellement à Gaza. Nous avons beaucoup apprécié la présence du Président de l'Autorité palestinienne à ce débat, nous saluons celle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de tous les ministres et représentants ici présents.

La mobilisation sans précédent de la communauté internationale dont nous sommes témoins traduit sans conteste la claire conscience que nous avons tous de la gravité de la situation et de l'urgence qu'il y a à lui trouver une réponse urgente et appropriée. Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des hostilités entre Israël et le Hamas, qui se sont durcies depuis le déclenchement par Israël, le 3 janvier 2009, des opérations militaires terrestres à Gaza.

Quoi que l'on puisse dire sur les responsabilités des uns et des autres, force est de reconnaître que le recours à la force, quels qu'en soient les auteurs et de quelque manière qu'elle se manifeste, ne saurait être la solution appropriée à quelque conflit que ce soit, encore moins à la crise actuelle. Bien au contraire, elle n'a d'autre effet que d'exacerber davantage les tensions. Pire, nous sommes particulièrement interpellés par l'aggravation de la situation humanitaire à Gaza, déjà fort préoccupante. Otages de cette situation, les populations civiles sont en train de payer un très lourd tribut à ces affrontements.

C'est la raison pour laquelle ma délégation en appelle à un cessez-le-feu immédiat, avec un mécanisme fiable de surveillance, à l'ouverture des points de passage pour permettre l'accès humanitaire, au renoncement à l'option militaire et à la relance du

processus politique, un processus qui soit crédible et conduit de bonne foi.

L'urgence commande une action rapide et efficace du Conseil de sécurité. Tout le monde l'a reconnu. Il le doit au peuple palestinien, notamment les populations de Gaza sous embargo, dont les indicibles souffrances interpellent notre conscience d'êtres humains; il le doit au peuple israélien victime des tirs de roquettes du Hamas; il le doit à la stabilité de la région, à la paix et à la sécurité internationales.

Nous voudrions à cet égard saluer les initiatives multiples et multiformes en cours pour un règlement de la crise. Aucun effort, aucune bonne volonté n'est et ne sera de trop pour contribuer à mettre fin au drame qui se déroule sous nos yeux.

Les résultats que nous espérons obtenir à court terme doivent être suivis et soutenus par un engagement ferme de toutes les parties à s'investir dans la recherche des voies et moyens pour une solution durable. À cette fin, nous devons prendre en compte les importants acquis déjà obtenus sur le chemin de la paix, en particulier l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mais par-dessus tout, il revient au premier chef aux parties elles-mêmes de faire preuve d'une plus grande volonté politique, ce qui requiert de leur part le plein respect de leurs engagements. Elles doivent instaurer les conditions de confiance minimales nécessaires à la construction de bases solides et durables de la paix. En particulier, nous appelons Israël à mettre fin aux colonies de peuplement et au blocus de Gaza. Tout autant, nous appelons le Hamas à mettre fin aux tirs de roquettes et de mortiers contre le territoire israélien.

À l'évidence, le règlement de la crise au Moyen-Orient, y compris la crise actuelle, est une responsabilité collective et partagée. Les acteurs directs et la communauté internationale doivent jouer chacun sa partition. À cet égard, nous réitérons notre total soutien à tous les efforts de négociation qui ont cours actuellement, notamment les plus récents entrepris par les Présidents Moubarak et Sarkozy pour obtenir un rapide cessez-le-feu et un retour au calme.

Pour sa part, le Conseil de sécurité doit agir, et agir vite, non seulement pour aider à mettre fin à la tragédie humaine et humanitaire en cours, mais

également pour en éviter d'autres à l'avenir. Avec tous les autres membres du Conseil, nous sommes prêts à apporter notre modeste contribution.

M. Ballestero (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de votre présence à New York pour présider cette séance. Nous saluons la présence parmi nous du Président Abbas, du Secrétaire général, de la Secrétaire d'État Rice, des ministres et vice-ministres des affaires étrangères et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Au cours des 12 derniers mois, mon pays a été membre du Conseil de sécurité. Tout au long de cette période, nous avons essayé de donner un sens à notre présence ici, en promouvant le respect du droit international au Moyen-Orient, le respect des engagements des parties et la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Durant tout ce temps, nous avons également appelé le Conseil à prendre des mesures importantes afin d'apaiser les tensions et de renforcer le processus de paix. Nous avons appelé le Conseil de sécurité à jouer un rôle majeur dans ce qui nous semble être l'une des menaces les plus sérieuses à la paix et à la sécurité internationales.

Nous n'avons pas obtenu le succès que nous escomptions à cet égard. Au cours des dernières semaines, il y a eu un accord unanime au sein du Conseil, qui s'est traduit par l'adoption de la résolution 1850 (2008), la première sur cette question depuis 2004, venant rompre le silence de ce Conseil. Cette résolution, comme l'avait indiqué à l'époque la Secrétaire d'État, M^{me} Rice, avait pour objectif de définir « les aspects essentiels des négociations et le rôle de la communauté internationale, qui préviendra toute reprise de la violence et le désespoir ». Je répète : « qui préviendra toute reprise de la violence et le désespoir » (*S/PV.6045, p. 4*). Pour le Ministre russe, M. Lavrov, l'objectif de la résolution était de « renforcer la continuité et l'irréversibilité du processus politique [...] et de donner force à cette approche en droit international » (*ibid., p. 5*). Aujourd'hui, la situation sur le terrain montre que la résolution 1850 (2008) n'a pas suffi à atteindre ces nobles objectifs.

Par la suite, le début de l'offensive militaire israélienne a donné lieu à une déclaration à la presse qui exprimait la préoccupation générale au sujet de

l'escalade de la violence, des actions terroristes, du sort de la population civile et de la situation humanitaire effroyable à Gaza. Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont exprimé la nécessité de rouvrir la voie pour trouver une solution politique à la question du Moyen-Orient. Nous espérons alors que ces actions du Conseil permettraient d'éviter la situation grave que nous vivons et regrettons aujourd'hui. Malheureusement, la situation a montré que nous nous sommes trompés et que cela n'était pas suffisant.

La séance d'aujourd'hui ne devrait pas se limiter à une simple déclaration de bonnes intentions. Le Ministre Miliband l'a exprimé ici il y a un peu plus de trois semaines : « les dangers de l'inertie sont clairs. L'inactivité et l'affrontement conduisent à l'extrémisme » (*ibid.*, p. 6). Le processus politique et la situation sur le terrain sont inséparables, et c'est pourquoi le Conseil doit exiger une cessation immédiate de toute action militaire, en ayant recours à tous les instruments et à tous les pouvoirs prévus dans la Charte des Nations Unies.

Il y a dans cette salle des voix pour défendre les erreurs de toutes les parties. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons déjà indiqué il y a quelques mois, ce Conseil peut faire partie du problème, au lieu de contribuer à un règlement de la crise du Moyen-Orient. Il est important de sortir de l'inertie et de renoncer à la loi du talion, qui ne débouche que sur l'aveuglement de tous, et d'adopter une position courageuse à même d'instaurer un environnement propice aux négociations.

Le Costa Rica s'est fait l'écho des paroles prononcées par la délégation française lorsque, le 16 décembre, dans cette salle, l'Ambassadeur Ripert a signalé « la nécessité absolue du respect du droit humanitaire », ... lequel « prohibe sans réserve les actes terroristes frappant aveuglément la population civile » et « proscrit également toute forme de punition collective » (*ibid.*, p. 10). Sa délégation a appelé les membres du Conseil à ne pas oublier que « ces règles doivent servir de conduite pour traiter la situation à Gaza ». Le Costa Rica s'associe à ses propos.

Le Costa Rica est prêt à contribuer à l'adoption d'une résolution qui appellerait de manière urgente à la cessation immédiate des hostilités, à l'instauration d'une trêve effective et durable et à l'ouverture de tous les points de passage, avec des contrôles et des

garanties acceptés et respectés par tous, de façon à permettre le retour à la voie des négociations qui déboucheront, enfin, sur la création d'un État palestinien viable et démocratique, vivant aux côtés d'Israël, tous deux promouvant le bien-être et le développement que leurs populations méritent et désirent.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Croatie.

M. Jurica (Croatie) (parle en anglais) : Monsieur le Président, je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué et de présider cette séance importante du Conseil de sécurité. Je voudrais pour commencer saluer le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Président de l'Autorité nationale palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas; le Secrétaire général de la Ligue arabe, M. Amre Moussa; et tous les ministres présents ici aujourd'hui.

La Croatie partage le sentiment d'extrême urgence qui nous a réunis. Je voudrais exprimer la profonde préoccupation de mon gouvernement devant la souffrance des civils qui vivent à l'intérieur et autour de Gaza et réaffirmer la nécessité de mettre un terme à toute violence. Nous continuons d'appeler les parties à exercer la plus grande retenue possible, à respecter les principes du droit international humanitaire et à éviter les pertes civiles. Nous réitérons l'appel en faveur d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire et aux produits de base.

Si nous voulons éviter une escalade de la violence et la détérioration des conditions humanitaires et en manière de sécurité sur le terrain, il nous paraît indispensable de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et permanent qui sera respecté par tous, de mettre un terme aux tirs de roquettes incessants visant le sud d'Israël et de mettre fin à la souffrance et à la privation à Gaza.

Nous sommes profondément préoccupés par les mouvements militaires dans Gaza qui ont été signalés récemment. Nous savons également que les opérations militaires israéliennes ne visent pas la population palestinienne, mais qu'elles doivent être considérées dans le contexte de la menace permanente exercée par le Hamas, qui nie le droit d'Israël à exister, et qui a intensifié l'ampleur et la fréquence de ses attaques sur la population vivant dans le sud d'Israël. Israël a le droit inhérent et légitime de se défendre et l'obligation

de défendre et de protéger ses citoyens. Il est cependant crucial que les civils à Gaza soient protégés.

Nos précédents débats ont montré que nous sommes tous convaincus de la nécessité d'un cessez-le-feu effectif, permanent et crédible si nous voulons garantir une paix permanente et une amélioration durable des conditions humanitaires, sociales et économiques à Gaza. Nous nous félicitons de l'initiative qui nous est soumise aujourd'hui, visant à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur cette question. Cette initiative arrive en temps opportun, et ma délégation est prête à travailler avec les autres délégations pour faire avancer les choses.

Dans l'intérêt d'un cessez-le-feu durable et crédible, il est important que de telles mesures ne mènent pas à un retour au statu quo. Nous ne pouvons espérer parvenir à une solution durable à la crise que si les conditions sur le terrain permettent de garantir un cessez-le-feu qui sera pleinement respecté par les deux parties, et si Israël peut être assuré que sa population ne sera pas exposée à la terreur continue des tirs de roquettes, et si le trafic d'armes par le Hamas n'est plus toléré.

Dans l'intérêt d'un état de calme durable, la confiance dans les mécanismes sur le terrain est indispensable. Tout en réitérant l'appel adressé à toutes les parties afin de respecter un cessez-le-feu immédiat et global, nous ne devons pas oublier que le dialogue politique et les efforts diplomatiques signifient que le Hamas doit reconnaître Israël et son droit à exister, respecter les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine et, en particulier, mettre fin à la terreur des tirs de roquettes quotidiens qui menacent la population du sud d'Israël.

La Croatie demeure convaincue que le dialogue politique est la seule voie permettant de parvenir à une paix fondée sur la solution prévoyant deux États. La résolution 1850 (2008), qui a été adoptée, il y a trois semaines, décrit la voie à suivre. Nous pensons qu'il est essentiel que le Conseil s'inspire toujours des objectifs réaffirmés par la résolution 1850 (2008) dans l'action que nous menons pour trouver une solution à cette crise.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir organisé la

séance d'aujourd'hui, qui est extrêmement importante, sur la situation grave qui prévaut à l'intérieur et autour de Gaza. Étant donné que c'est la première déclaration officielle que je fais au Conseil au cours de ce nouveau mandat, j'annonce solennellement que le Japon est déterminé à promouvoir la paix et la sécurité mondiales par le biais du travail efficace et utile du Conseil.

Le Japon remercie vivement le Secrétaire général de sa déclaration d'aujourd'hui, qui est extrêmement utile pour remédier à la grave situation sécuritaire et humanitaire sur le terrain et pour orienter notre action. La participation du Président Abbas, du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, et de tant de représentants de niveau ministériel à la séance d'aujourd'hui montre clairement la gravité et l'urgence du problème dont nous sommes saisis.

Le Japon est profondément préoccupé par la dégradation de la situation à l'intérieur et autour de la bande Gaza. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des opérations terrestres israéliennes dans la bande de Gaza, en dépit des appels urgents au cessez-le-feu lancés par la communauté internationale. Il est regrettable qu'il y ait autant de victimes civiles palestiniennes chaque jour. De même, le Japon déplore les attaques à la roquette contre Israël depuis la bande de Gaza qui ont précédé les événements actuels et qui se poursuivent, avec des effets néfastes sur la vie civile dans le sud d'Israël.

Nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir d'urgence un cessez-le-feu efficace afin de donner une assurance de calme dans la zone. Un cessez-le-feu ne peut être efficace que s'il est immédiat, permanent et pleinement respecté. Le cycle de violence doit cesser et il faut empêcher l'augmentation du nombre des victimes civiles. À cette fin, le Japon demande à Israël de faire preuve de la plus grande retenue. Le Ministre des affaires étrangères Nakasone s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères Livni, et le Premier Ministre Aso s'est entretenu avec le Premier Ministre Olmert, et appelé à un cessez-le-feu. De même, le Japon appelle vivement les activistes palestiniens et le Hamas à mettre fin aux attaques contre Israël depuis la bande de Gaza.

Le Japon salue et appuie vivement les efforts de médiation régionaux et internationaux déployés par des pays concernés pour obtenir une cessation immédiate de la violence – tout particulièrement les efforts du

Président égyptien Moubarak, du Premier Ministre turque, du Président français Sarkozy et d'autres dirigeants politiques, dont ceux de l'Union européenne, des États-Unis et de la Russie. Nous saluons aussi l'action du Secrétaire général, de son Envoyé spécial et de ses représentants. Nous avons bon espoir que ces efforts aboutiront sous peu.

Nous devons aussi remédier de toute urgence à la difficile situation humanitaire. Le Japon compatit profondément aux souffrances des civils innocents à Gaza. Le Premier Ministre Aso a demandé au Premier Ministre Olmert de prendre les mesures nécessaires pour permettre l'entrée des produits humanitaires à Gaza. Le 3 janvier, le Premier Ministre Aso a appelé le Président Abbas pour lui exprimer son plein appui et pour présenter les condoléances du Japon aux victimes palestiniennes. Nous sommes pour l'unité palestinienne sous la direction du Président Abbas.

Les habitants de Gaza ont besoin d'une aide humanitaire immédiate, et le Japon fournira une aide à hauteur de 10 millions de dollars, dont 3 millions seront fournis immédiatement par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il faut que toute l'aide humanitaire et économique nécessaire puisse passer sans entraves par les points de passage. Les points de passage vers Gaza doivent être ouverts, sous un contrôle légitime, pour que les fournitures nécessaires puissent atteindre la population dans le besoin et pour que des soins soient fournis aux blessés. S'agissant de l'ouverture des points de passage, nous sommes préoccupés par la contrebande des armes vers Gaza, qui porte atteinte à la sûreté des passages ainsi qu'à la sécurité des civils palestiniens et israéliens. Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher la contrebande d'armes.

Le Japon pense qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité s'attaque à ces problèmes graves et agisse rapidement à l'unisson. Le Japon est déterminé à jouer un rôle constructif pour régler rapidement la situation.

On ne parviendra pas à la paix et la stabilité par la violence, mais par des voies politiques et diplomatiques. Nous appuyons pleinement les principes établis dans la résolution 1850 (2008). Une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la

terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents. Nous devons continuer à encourager les forces modérées qui recherchent la paix.

À l'instar d'autres au sein de la communauté internationale, le Japon est disposé à appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à la paix. Nous espérons vivement que le processus politique sera bientôt remis sur les rails afin de parvenir à une paix globale, juste et durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Alors qu'il assume ses responsabilités comme membre du Conseil de sécurité, le Mexique voudrait faire part de sa profonde préoccupation devant la violence qui sévit ces derniers jours dans la bande de Gaza, qui a fait de nombreuses victimes au sein de la population civile palestinienne.

Le Mexique condamne le recours à la force excessive qui se traduit par les bombardements et l'opération terrestre qui a suivi menés depuis 11 jours par l'armée israélienne à Gaza. Nous condamnons aussi les tirs de roquettes sur le territoire israélien à partir de la bande de Gaza, qui a également fait des victimes parmi la population civile. Il faut rompre le cycle vicieux de la violence qui, loin de favoriser une meilleure sécurité dans la région et de régler le problème de fond, ne fait que contribuer à une situation d'incertitude et de peur accrues.

Dans l'esprit de la déclaration à la presse du Conseil de sécurité en date du 28 décembre 2008, le Mexique appelle à la cessation des hostilités et de toutes les activités militaires pour remédier à la crise humanitaire sur le terrain, y compris l'ouverture des points de passage pour permettre la fourniture des articles humanitaires – vivres, carburant et médicaments – et pour créer les conditions minimales pour impulser le dialogue de paix dans la région.

Il est particulièrement important pour mon pays que les parties reconnaissent qu'il est impératif de respecter les normes du droit international humanitaire, particulièrement celles qui figurent dans la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Voilà pourquoi le Mexique lance un appel urgent pour que l'on facilite l'accès des organisations internationales et de l'aide humanitaire

afin d'éviter d'autres pertes en vies humaines et d'assurer la sécurité de la population civile, comme plusieurs organismes des Nations Unies l'ont demandé.

La paix au Moyen-Orient, y compris le règlement de la question palestinienne, dépend de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), qui établissent les bases d'un règlement pacifique et définitif du conflit. La recherche d'une solution globale et à long terme au conflit du Moyen-Orient ne passe pas par le recours aux armes, mais elle est liée à une approche politique fondée sur un dialogue constructif, conformément au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La résolution 1850 (2008), adoptée par le Conseil de sécurité le 16 décembre 2008, établit clairement qu'une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents.

Depuis la Conférence de Madrid de 1991 et le processus d'Oslo jusqu'aux efforts les plus récents menés par le biais de l'Initiative de paix arabe de 2002 et de la Conférence d'Annapolis, la nécessité impérieuse de bâtir une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, puissent vivre côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues apparaît de plus en plus évidente. Le Mexique appuie les efforts déployés par le Secrétaire général et le Quatuor pour parvenir à une cessation immédiate des activités militaires et remédier à la crise humanitaire, ainsi que les efforts cruciaux de tous les États voisins qui cherchent sincèrement à contribuer à une solution durable et mutuellement acceptable.

Tout État a le droit de protéger sa sécurité et se doit même de la garantir pour le bien de ses citoyens mais, en même temps, ses actions doivent respecter les normes humanitaires internationales sans lesquelles une coexistence civilisée est impossible. De même, il faut mettre fin aux activités terroristes contraires à l'instauration d'une solution politique qui garantisse les droits des peuples et une paix stable et durable. Dans ce contexte, il est indispensable de mettre un terme au trafic illicite d'armes et de matériel militaire ainsi qu'à toutes les activités qui encouragent le terrorisme.

Le Conseil de sécurité doit agir avec détermination afin de favoriser un règlement du conflit, appuyer le processus de paix et renforcer la confiance dans la recherche d'une solution politique. La crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité – qui a pour responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité internationales – en dépendent. Le Conseil de sécurité doit proposer de manière constructive une ligne de conduite qui favorisera l'établissement d'un climat propice aux négociations et à un processus de paix juste et durable, et il ne doit pas se contenter de réagir face à des événements immédiats.

Enfin, le Mexique croit que, face à l'aggravation continue de la situation sur le terrain, notamment le bombardement par Israël d'une école de l'ONU aujourd'hui même, les nombreux efforts déployés par la communauté internationale, dont l'initiative annoncée aujourd'hui par le Président égyptien Moubarak, doivent aboutir à une résolution opérationnelle visant à trouver une solution au conflit sous tous ses aspects. Il faudra, pour cela, que le Conseil de sécurité définisse et mette en place un mécanisme de surveillance qui garantisse le respect du cessez-le-feu par les parties, ainsi que des autres engagements qui seront pris dans les divers domaines évoqués au cours du présent débat, afin d'instaurer un climat propice à la recherche d'une paix durable dans la région. Le Mexique est prêt à appuyer une résolution du Conseil de sécurité dans laquelle figureront ces éléments.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda se félicite de vous voir, Monsieur le Ministre, présider cette importante séance. Je tiens à vous remercier de l'avoir organisée, compte tenu de la situation au Moyen-Orient.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous de S. E. le Président Mahmoud Abbas et des ministres des affaires étrangères de plusieurs pays. Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour sa déclaration.

L'Ouganda a suivi avec une vive préoccupation l'escalade de la violence dans la région, qui a eu des répercussions catastrophiques sur la population civile, fait de nombreux morts et perturbé les moyens de subsistance. Ce drame humanitaire est scandaleux et il doit cesser. La violence ne fait que compliquer

davantage les efforts visant à parvenir à un règlement négocié et pacifique du conflit israélo-palestinien, et ce d'autant plus qu'il y a quelques semaines, le Conseil a adopté la résolution 1850 (2008).

Quelque choqués que nous soyons par la violence et la contre-violence continues, je ne crois pas que nous ferons preuve d'un esprit de justice si nous ne traitons pas également de ce qui a été la cause immédiate de cette escalade. Nous ne devons donc pas passer sous silence la question des tirs de roquettes contre Israël et qui font des blessés parmi les civils. En même temps, nous ne devons pas fermer les yeux sur ce qu'a été la réponse d'Israël dans cette tragédie actuelle. En d'autres termes, nous devons avoir une approche équilibrée et considérer la situation dans sa totalité.

Cela dit, cette escalade vient rappeler à la communauté internationale – et au Conseil en particulier – qu'elle doit rester fermement engagée et œuvrer avec les parties à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, ce qui ne pourra se faire que par le biais de négociations entre les parties avec l'appui de la communauté internationale. C'est pourquoi l'Ouganda se félicite de la tenue de la présente séance qui rappelle aux Palestiniens, aux Israéliens et à la communauté internationale notre obligation d'appuyer la paix. À cette fin, nous appelons et offrons notre appui à une réconciliation inter-palestinienne, et à un dialogue et à une unité nationaux.

Au vu de l'escalade actuelle, la priorité principale est un arrêt immédiat de la violence. Ma délégation a appelé à un cessez-le-feu immédiat et permanent, dont la mise en œuvre doit être surveillée afin d'en assurer le plein respect. L'Ouganda souhaite exprimer son appui à ceux qui ont demandé un cessez-le-feu viable et durable. Le Conseil serait engagé dans un exercice futile si nous appelions à un cessez-le-feu et revenions immédiatement à la situation antérieure. En d'autres termes, le cessez-le-feu ne doit pas être utilisé à mauvais escient par ceux qui pourraient souhaiter provoquer des violences. C'est pourquoi il doit être viable et durable et doit faire l'objet d'une surveillance effective.

Deuxièmement, il est urgent d'avoir accès à Gaza dans l'optique d'une aide humanitaire. Le cessez-le-feu rendra cela plus facile, mais les points de passage doivent également être ouverts afin d'améliorer la situation humanitaire.

L'Ouganda continuera d'appuyer les efforts visant à réduire les tensions et à parvenir à une paix globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous saluons les pays et les organisations, notamment la Ligue arabe, qui ont œuvré sans relâche ces derniers jours à la réalisation de cet objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Zhang Yesui (Chine) (parle en chinois) : Je tiens d'abord à remercier S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour son exposé. Nous saluons la présence à la séance d'aujourd'hui de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité nationale palestinienne; de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; et des ministres des affaires étrangères de plusieurs pays arabes.

La Chine est très préoccupée par le nombre élevé de victimes et par les dégâts matériels provoqués par l'éruption récente du conflit israélo-palestinien et s'inquiète profondément de la crise humanitaire qui sévit actuellement à Gaza. La priorité absolue, pour les parties concernées, est maintenant de parvenir à un cessez-le-feu immédiat afin d'éviter de nouvelles pertes civiles. Nous prions instamment Israël de cesser immédiatement son opération militaire et d'ouvrir tous les points de passage vers Gaza afin de garantir l'accès sans entrave des fournitures humanitaires dans le secteur. La faction armée palestinienne doit également cesser ses tirs de roquettes. Nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir de nouveaux secours pour atténuer la crise humanitaire à Gaza.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a toutes les raisons de jouer un rôle actif. Malheureusement, cependant, les trois réunions d'urgence tenues par le Conseil depuis le déclenchement du conflit n'ont donné aucun résultat. Nous espérons que le Conseil répondra à la volonté de la communauté internationale et à l'appel lancé par les États arabes et qu'il agira sans délai pour adopter une résolution, afin d'adresser un message clair et positif aux parties concernées et de demander un cessez-le-feu immédiat.

La Chine s'est toujours opposée au recours à la force pour le règlement des différends et condamne tous les actes violents commis contre des civils. Ce qui

s'est passé au cours des 60 dernières années montre que l'option militaire n'est pas une solution pour sortir du conflit israélo-palestinien. Le cycle de la violence n'apporte rien de bon à aucun des deux camps et ne peut apporter la sécurité à personne. Nous espérons que les parties concernées feront preuve de la plus grande retenue possible, de courage et de sagesse et continueront à régler leurs différends par le dialogue.

Nous appelons la communauté internationale à déployer de vigoureux efforts en faveur du processus de paix, afin d'obtenir un règlement juste et équitable de la question israélo-palestinienne et d'œuvrer en faveur d'une paix réelle et durable dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Alexandre Yakovenko.

M. Yakovenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous saluer à la présidence. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt votre intervention ainsi que les évaluations faites par le Secrétaire général, le Président Abbas et les différents ministres.

La Fédération de Russie est très préoccupée par la grave escalade de la crise à Gaza depuis le début de l'opération terrestre israélienne. Les derniers rebondissements tragiques sont susceptibles de déstabiliser encore la situation dans les territoires palestiniens et au Moyen-Orient en général. Les informations qui nous parviennent par le canal des organes de l'ONU témoignent du grand nombre de victimes civiles. La situation à Gaza a pris l'ampleur d'une catastrophe humanitaire.

L'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des personnes blessées à Gaza doivent être autorisés pour détendre la situation dans ce secteur. La sécurité de la population civile ne peut pas être assurée tant qu'il y a des opérations militaires de grande envergure en cours à Gaza. S'il n'y est pas mis un terme à brève échéance, le nombre de victimes sera beaucoup plus élevé. Dans ce contexte inquiétant, la Russie a, le 2 janvier, envoyé une aide humanitaire à travers l'Égypte à la population de Gaza. Nous préparons un deuxième envoi. Le Ministère russe des situations d'urgence va aussi déployer un hôpital de campagne aéromobile dans la zone de conflit.

Aujourd'hui, les vues que le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'ont cessé d'exprimer

sont plus importantes que jamais pour mettre fin à cette situation. Il doit y avoir la garantie que la violence ne reprendra pas. Nous sommes certains que les tanks et les avions de combat, tout comme les attaques à la roquette, ne régleront aucun des problèmes auxquels la région est confrontée. Des progrès vers une paix globale, juste et durable dans la région ne sont possibles que dans le cadre de pourparlers de paix et par la mise en œuvre par les parties de toutes leurs obligations internationales pertinentes.

Il est particulièrement inquiétant que les événements dramatiques de Gaza aient commencé alors que l'on redoublait d'efforts au niveau international pour parvenir à un règlement israélo-arabe. Fondamentalement, des préparatifs étaient en cours pour convoquer la réunion de Moscou. Il est nécessaire de veiller à ce que ces efforts soient couronnés de succès. Mais pour ce faire, il importe avant tout d'aborder la crise de Gaza par des moyens politiques. À cet égard, nous sommes intéressés par l'initiative de paix promue par le Président égyptien Moubarak et par le Président français Sarkozy. La Russie s'emploie activement à rechercher des solutions pour un règlement pacifique de la crise à Gaza. Elle a ainsi entretenu des contacts intensifs avec tous les acteurs du Moyen-Orient et avec tous les acteurs internationaux sans exception. La fin de cette crise est entre leurs mains.

Le Président : J'invite le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saoud Al-Faisal, à prendre la parole.

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le peuple palestinien de la bande de Gaza continue à souffrir énormément d'une agression sauvage, implacable et impitoyable aux mains de la machine de guerre israélienne. Cette agression a fait des centaines de morts et des milliers de blessés, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées. Elle a causé de terribles dégâts aux biens et aux infrastructures.

C'est une catastrophe humanitaire plus grande encore que subit Gaza où règnent la mort et la destruction. Israël a fait de ses munitions qui tombent du ciel un enfer insupportable sur le terrain, en se servant de toutes les armes concevables de destruction humaine inventées par l'esprit humain pour frapper par le feu un peuple désarmé, assiégé par air, par terre et

par mer. La destruction et les tueries pendant le bombardement aérien ne suffisent apparemment pas à étancher la soif des Israéliens, ni même à convaincre le Conseil de sécurité d'agir immédiatement et sans délai pour empêcher la nouvelle escalade qui risque de se produire étant donné la gravité de la situation.

L'appel pour la convocation de cette réunion découle de notre appréciation de ce qui est attendu du Conseil de sécurité en de telles circonstances, en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité est l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Selon les dispositions de la Charte, lorsqu'un différend conduit à des affrontements, le premier souci du Conseil de sécurité doit être de mettre fin aux combats aussi vite que possible. Pourtant, il semble cette fois-ci que le Conseil de sécurité ait abandonné ce rôle. L'agression israélienne contre Gaza se poursuit depuis plus de 11 jours maintenant. Cela soulève une grande interrogation quant à la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce qui nous étonne et nous surprend le plus, c'est le silence assourdissant face à l'attaque contre Gaza. Certes, certains prétendent que cette opération n'est rien d'autre que l'exercice par Israël de son droit de légitime défense. Mais si l'on prend, par exemple, le conflit armé en Géorgie, nous avons vu la communauté internationale agir de toute urgence et de façon très efficace et mobiliser toutes les mesures nécessaires pour endiguer la situation, mettre fin au conflit et garantir le retrait des forces. Le sang palestinien continue à couler. La destruction s'étend d'une façon qui ne peut être justifiée d'aucune manière.

La guerre n'évoque plus la gloire et la fierté mais seulement la rage et la condamnation de la communauté internationale. On ne peut décrire ce qui se passe à Gaza aujourd'hui que comme un horrible crime contre l'humanité qui ne fera qu'entraîner de nouvelles violence et des actes d'extrémisme et qui éloigne encore l'objectif de la paix et de la sécurité, évoqué par Israël pour justifier ses actes d'agression.

Israël ne pourra obtenir la sécurité que si est instaurée une paix juste qui réponde aux droits légitimes du peuple palestinien. Ces droits ont été reconnus dans les instruments de la légitimité internationale, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont également été affirmés par les

Conventions de Genève et inscrits dans tous les accords conclus et toutes les initiatives prises pour régler le conflit israélo-palestinien, dont l'Initiative de paix arabe.

Israël porte l'entière responsabilité de la gravité de la situation et de la férocité du siège imposé au peuple palestinien, ainsi que de la fermeture des points de passage. Israël a violé la trêve conclue par les deux parties en juin 2008, en échange d'un cessez-le-feu, de l'ouverture des points de passage et de la levée du siège. Les Palestiniens ont respecté les obligations qui leur incombaient au titre de cet accord, tandis qu'Israël a maintenu son emprise sur les 1,5 million de Palestiniens de Gaza – un acte immoral et un drame humanitaire face auxquels la communauté internationale a manqué de réagir.

Si nous mentionnons cette réalité difficile, ce n'est pas pour nous lancer dans une argumentation improductive, mais plutôt pour décrire la situation telle qu'elle est et nous inciter à œuvrer sérieusement à instaurer un cessez-le-feu qui mettra fin au conflit armé qui fait de nombreux morts et provoque d'important dégâts en ce moment-même à Gaza. La seule façon de mettre fin à cette crise est d'adopter une résolution claire et explicite appelant à un cessez-le-feu immédiat et à la levée du siège.

Aujourd'hui, les membres de la Ligue des États arabes ont présenté au Conseil de sécurité la résolution adoptée par la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères de la Ligue tenue au Caire le 31 décembre 2008. Ce document formule une vision pour le règlement de la crise sur la base d'un arrêt immédiat de toutes les activités militaires à Gaza, de la levée du siège, de l'ouverture des points de passage et de la fin de la politique de châtement collectif imposée aux Palestiniens et qui a mené à cette grave détérioration de la situation. La proposition arabe cherche tout à la fois à mettre fin aux opérations militaires et à remédier aux causes qui y ont conduit. La levée du siège, le retour au calme et la mise en place d'un mécanisme de surveillance garantiront une solution durable. Cela permettra de répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité et préparera la voie à une reprise du processus de paix et à une relance des négociations en vue de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien indépendant et viable. C'est la seule façon de garantir la sécurité d'Israël et de la Palestine, ainsi que la sécurité et la stabilité de la région.

Les pays arabes sont attachés au droit international, aux principes de la légitimité internationale et aux résolutions du Conseil de sécurité. Malheureusement, nous faisons face à des retards, à des tactiques dilatoires et à des tentatives visant à saper les initiatives de paix des pays arabes. Soit le Conseil de sécurité examinera nos problèmes légitimes d'une manière responsable et sérieuse sur la base de ces principes, soit nous serons forcés de lui tourner le dos et d'envisager d'autres options.

En ce moment-même, des Palestiniens sont en train de mourir. Des enfants deviennent orphelins. Des parents perdent des êtres chers pour aucune raison si ce n'est parce qu'ils se trouvent au mauvais endroit. Le Conseil va-t-il permettre que cela continue ne serait-ce qu'une heure de plus?

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Moussa (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la France à la présidence du Conseil de sécurité pour le premier mois de la nouvelle année. La France assumera ainsi sa part de responsabilité dans la recherche d'une solution à cette situation grave que connaît le Moyen-Orient – un rôle historique qui aura un impact sur la région. Je tiens aussi à remercier le Président Sarkozy des efforts qu'il déploie pour remédier de toute urgence et véritablement aux actes d'agression graves et aveugles commis par Israël contre la bande de Gaza sans faire de distinction entre civils et non civils. Je tiens également à saluer le Président précédent du Conseil pour sa présidence.

Comme l'ont dit nombre d'intervenants qui m'ont précédé, cela fait désormais 11 jours que les forces d'occupation israéliennes ont commencé leurs bombardements aérien, naval et terrestre de la bande de Gaza, ce qui a provoqué une situation extrêmement tendue et dangereuse. Une force militaire d'occupation attaque un territoire qu'elle occupe, lui imposant un blocus et isolant sa population sous prétexte que la résistance palestinienne tire des roquettes qui menacent la sécurité des habitants du sud d'Israël – comme si la population de Gaza elle-même n'était menacée par le feu des armes.

Aujourd'hui, nous avons appris qu'une école palestinienne où des Palestiniens s'étaient réfugiés avait été bombardée, ce qui a fait des dizaines de

morts. Nous avons également entendu l'exposé de M. Maxwell Gaylard, Coordonnateur des opérations humanitaires pour les territoires palestiniens qui a déclaré que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Les gens n'avaient pas accès aux aliments disponibles. Les enfants ont faim et froid. Ils n'ont ni électricité ni eau courante. Et surtout, ils sont terrifiés. Il s'agit bien là d'une crise humanitaire. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Le Conseil de sécurité peut-il continuer à garder le silence face à une telle situation?

Tout en réitérant sa position bien connue sur la nécessité de protéger les civils en temps de guerre, la Ligue des États arabes tient également à réaffirmer qu'elle souhaite vivement fournir cette protection tant aux civils palestiniens qu'israéliens. Nous aimerions aussi cependant remettre la situation en perspective. Nous faisons essentiellement face à une situation d'occupation militaire israélienne de territoires palestiniens et à ses conséquences face au rejet de cette occupation par la population. Gaza, qui fait partie intégrante des territoires occupés, souffre depuis longtemps et de manière disproportionnée du blocus aérien, naval et terrestre étouffant qui a entraîné la destruction complète de son infrastructure. Et c'est sans compter les campagnes répétées cherchant à affamer la population de Gaza résultant de la fermeture des points de passage entre Israël et Gaza et du refus continu de laisser des produits de base entrer dans Gaza.

Si nous laissons la machine de propagande israélienne décrire la situation concernant les effets psychologiques des attaques à la roquette du Hamas sur certains habitants du sud d'Israël, comment pourrions-nous ignorer la tragédie humanitaire que connaît la totalité de la population palestinienne du fait de l'occupation militaire d'Israël et du blocus complet dans les limites duquel des millions de Palestiniens ont à vivre?

Par ailleurs, si les Israéliens réaffirment la position que leur action militaire est conduite au titre de l'autodéfense, afin de combattre le terrorisme, et que ce qui se passe actuellement est en fait un aspect de la guerre contre la terreur, alors le moment est venu de dénoncer cette déclaration mensongère. Toute cette

situation est le produit de l'occupation. Le monde entier veut voir l'occupation prendre fin, car elle a conduit à une situation extrêmement instable. La poursuite de l'agression et des actions israéliennes contre les civils ont engendré tension et rage dans l'ensemble du monde arabe et islamique. Cette situation ne sera pas détendue si l'on agit sans avoir pour but de mettre fin aux événements en cours à Gaza.

Une nouvelle fois, je voudrais répéter que les Arabes rejettent les attaques contre des civils innocents d'un côté et de l'autre. Les faits indiquent que les civils du côté palestinien sont les principales victimes non seulement des événements les plus récents, mais aussi de la situation qui régnait avant les hostilités en cours. Je réaffirme que les victimes palestiniennes se comptent par centaines face à une seule victime du côté israélien.

L'occupation n'est pas l'unique raison des hostilités actuelles. Il y a aussi l'échec du processus de paix, dont le plus léger progrès aurait détendu la situation. L'absence de ce progrès a créé un sentiment de frustration et de désespoir. Nous espérons que 2009 marquera un nouveau départ du processus de paix, qui nous permettra d'aborder avec sérieux et sincérité le plus important problème – l'occupation par Israël de territoires arabes et son refus de la création d'un État palestinien.

Le moment est venu de mettre fin à la procrastination et aux retards de toute espèce, qui ne pourraient conduire qu'à de nouvelles pertes humaines et matérielles. Le moment est venu de mettre fin au siège, à l'agression, à la confiscation du sol et à son partage entre les colons israéliens, car rien de cela ne débouche sur une situation saine. Les événements actuels à Gaza en sont une preuve. La situation peut en fait échapper à tout contrôle si nous n'y mettons pas immédiatement fin par l'entremise du Conseil.

Le Conseil de sécurité est le principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La crédibilité du Conseil, s'agissant d'endosser ses responsabilités, et la crédibilité de l'ONU sont l'une et l'autre en jeu aujourd'hui. Le Conseil de sécurité doit faire face à de telles situations avec fermeté, justice et objectivité, d'une manière qui serve l'objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais ici rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon et lui exprimer notre profonde

gratitude pour son importante déclaration d'aujourd'hui et pour sa position sur l'agression contre Gaza. Je voudrais aussi rendre hommage aux entités de la famille des Nations Unies qui agissent là-bas dans des conditions extrêmement difficiles, en particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous nous sommes maintes fois plaints de l'échec du Conseil de sécurité à prendre une position ferme face aux situations extrêmement graves qui sont susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous en avons vu un sérieux précédent en 2006 quand Israël a attaqué le Liban et que le Conseil n'a pris aucune mesure avant plus d'un mois, espérant qu'Israël atteindrait ses objectifs si on lui laissait suffisamment de temps. Comme ce ne fut pas le cas, le Conseil de sécurité se vit contraint d'agir. Israël avait déjà cessé de craindre les conséquences de son agression. Nous ne voulons pas que cette tragédie se répète.

La délégation arabe de haut niveau est ici pour quelques jours, et nous sommes plus que disposés à aider le Conseil s'il est prêt à endosser ses responsabilités. Mais nous ne pouvons donner à Israël assez de temps pour atteindre ses objectifs; c'est là quelque chose que nous ne pouvons accepter ni à quoi nous prêterons la main.

Ici, je voudrais mentionner une déclaration faite hier par la Ministre israélienne des affaires étrangères. Israël a appelé le monde à le laisser achever ses objectifs jusqu'au moment où il déclarera les avoir atteints. C'est ce qu'on pouvait lire hier dans le New York Times. Il s'agit d'un clair message adressé au Conseil de sécurité. Il doit être bien clair que tous ces messages s'adressent à nous et que nous devons y réagir.

Nous avons donc insisté pour présenter au Conseil le projet de résolution mentionné par le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, S. A. R. le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite et le Président de la Palestine.

Le fait est que le Conseil est la cible d'attaques. Certaines remarques inhabituelles ont été faites par la Ministre israélienne des affaires étrangères, qualifiant de "lettre morte" les résolutions du Conseil de sécurité.

Beaucoup appuieraient son opinion, qui serait confirmée si le Conseil ne savait pas se montrer ferme

et faire face à ces menaces à la paix et la sécurité internationales. Comme l'a affirmé le représentant du Groupe des États arabes au Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, nous présentons un projet de résolution parce que la situation ne peut plus attendre.

Nous avons exprimé notre soutien à l'initiative prise par le Président Moubarak et la Président Sarkozy. Nous ne voyons aucune contradiction entre cette initiative et l'action du Conseil. En fait, elles se complètent mutuellement. Le Président Moubarak a affirmé que l'Égypte, qui a ouvert la porte à la paix au Moyen-Orient, ne peut accepter que la situation actuelle se poursuive, notamment que le Conseil de sécurité remette à plus tard d'endosser ses responsabilités. Parce que le Conseil de sécurité refuse de prendre des mesures, les Présidents égyptien et français se sont vus contraints d'agir, non pas pour défier le Conseil de sécurité, mais plutôt pour compléter ce que nous faisons ici, puisque nos objectifs sont identiques.

Nous appuyons donc l'initiative des deux Présidents tout en insistant sur notre volonté de présenter officiellement et en toute clarté au Conseil la position du Groupe des États arabes. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat et durable, la fin de tous les actes d'hostilité, de la violence et du lancer de roquettes, le retrait des forces israéliennes, la fin du blocus et l'ouverture des points de passage entre Israël et Gaza. Nous exigeons qu'Israël, puissance militaire qui occupe les territoires palestiniens, autorise le passage en toute sécurité de l'assistance humanitaire, de l'aide médicale, d'aliments et de combustible vers Gaza. Nous demandons la mise en place d'un mécanisme de surveillance destiné à assurer la protection des civils, un cessez-le-feu et le rétablissement du calme en général.

Pour terminer, je voudrais dire que nous avons écouté avec attention chaque orateur mettre en relief l'importance de veiller à ce que les événements de Gaza ne se répètent pas dans l'avenir et la nécessité absolue de s'orienter efficacement et rapidement vers la fin de la crise, puis de reprendre les négociations vers une solution du conflit israélo-palestinien et israélo-arabe.

Nous espérons qu'avec un nouveau gouvernement aux États-Unis, cette année augurera bien du processus de paix. Nous avons vu un certain progrès sur ce volet

et nous-mêmes, à la Ligue arabe, serons toujours prêts à participer à tout effort véritablement orienté vers l'objectif recherché de nous tous, auquel font obstacle les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, au mépris total des appels arabes et internationaux. Je voudrais également faire objection à ce qu'a déclaré notre collègue d'Israël, à savoir que le monde est divisé entre modérés et extrémistes. Certes, nous en convenons, mais nous ne sommes peut-être pas d'accord pour ce qui est de savoir qui sont les modérés et qui sont les extrémistes. Nous pensons aussi qu'il y a de plus en plus de divisions au sein de ces divisions – c'est-à-dire entre ceux qui respectent les dispositions du droit international et ceux qui ne les respectent pas.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jonas Støre, Ministre norvégien des affaires étrangères.

M. Støre (Norvège) (parle en anglais) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation critique à Gaza. En ma qualité de Ministre norvégien des affaires étrangères, je me joins ce soir à tous ceux qui exigent un cessez-le-feu immédiat, effectif et vérifiable et une cessation des hostilités. Les tirs de roquettes du Hamas contre des civils en Israël doivent cesser. Les bombardements israéliens aérien, naval et terrestre de Gaza doivent cesser. La Norvège condamne les importantes opérations terrestres qui mettent en danger des milliers et des milliers de civils et provoquent la mort de femmes, d'hommes et d'enfants innocents.

Cette escalade ne mènera à la paix et à la sécurité ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens. C'est une route terrible qui mène à la mort, à la destruction, à la haine et à plus de désespoir. C'est une recette pour la vengeance et pour plus de terreur. Les objectifs politiques, quelque légitimes qu'ils soient, ne seront pas atteints par la guerre, par l'agression militaire et par les destructions. Après cette guerre, le jour viendra où les populations de Gaza et d'Israël continueront de vivre côte à côte. Les Palestiniens seront encore privés de leur unité et de leur État, et les Israéliens seront encore privés de sécurité.

Le Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a, jusqu'à présent, été incapable de prendre une quelconque décision à ce propos. C'est un fait que j'ai du mal à tenter d'expliquer aux gens de

mon pays qui, de même que des centaines de millions d'êtres humains dans le monde, voient les images télévisées d'une grande souffrance humaine, jour après jour. Aujourd'hui, les informations faisant état du bombardement d'une école où des gens avaient cherché refuge nous a choqués encore plus.

J'espère donc que l'initiative franco-égyptienne en vue d'un cessez-le-feu immédiat sera couronnée de succès. À mesure que cette initiative prend forme, j'espère que les détails seront confirmés par une résolution du Conseil de sécurité.

Un cessez-le-feu ne doit pas être un retour au *statu quo ante*, et un cessez-le-feu et le processus politique doivent donc aborder les questions cruciales en suspens : un arrêt de la contrebande et de l'importation clandestine d'armes et de leurs accessoires, et l'ouverture immédiate des points de passage pour les besoins humanitaires urgents, suivie par la présence d'observateurs internationaux. Alors, et rapidement, il nous faudra résoudre le problème des besoins humains nouveaux et urgents provoqués par la violence actuelle.

C'est aussi pourquoi je voudrais saisir la présente occasion pour m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du groupe d'appui des donateurs à l'Autorité palestinienne, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Comme les membres s'en souviendront, il y a exactement un an, la Norvège et la France, de concert avec la Commission européenne et le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, ont organisé la conférence des donateurs pour les Palestiniens à Paris. Grâce à la France, cet événement a été un grand succès. La communauté des donateurs a fait des promesses importantes tant pour la gestion des institutions de l'Autorité palestinienne que pour les projets susceptibles d'aider à développer l'économie palestinienne.

En mai 2008, à Londres, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a passé en revue les progrès réalisés tant par les donateurs que par l'Autorité palestinienne. Quatre mois plus tard, nous avons noté de nouveaux progrès alors que nous nous réunissions avec le Comité ici à New York, avec l'aide du Secrétaire général, en dépit des nombreux obstacles créés par l'occupation, les restrictions à l'accès et aux

déplacements et le nombre croissant d'implantations en territoire palestinien.

Ces dernières années, Gaza est devenue un sujet de préoccupation majeur, notamment en raison des luttes intestines et des divisions palestiniennes, mais aussi du siège imposé par Israël à cette enclave. Avant que la guerre n'éclate, l'isolement de Gaza avait ravagé le secteur privé, aggravé la pauvreté et la malnutrition et affaibli le tissu social et économique. La population civile a été mise en cage et elle est extrêmement traumatisée.

À mesure que cette guerre s'intensifie, l'approvisionnement en eau et en énergie, qui était déjà insuffisant, s'est plus ou moins complètement arrêté. La principale usine de traitement des eaux usées, dans le nord de Gaza, est au bord de l'effondrement. Nous devons remédier d'urgence à cette catastrophe humanitaire. Il y a deux jours, j'ai reçu une lettre du Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, M. Salam Fayyad, dans laquelle il présentait les perspectives budgétaires de l'Autorité pour 2009. En dépit de quelques progrès limités, l'économie palestinienne continuera hélas d'être tributaire des donateurs pendant très longtemps. Aujourd'hui, nous devons ajouter les effets des dégâts immenses à Gaza et les lourdes conséquences de la guerre pour la population, l'infrastructure et l'économie.

En consultation avec le Premier Ministre Fayyad et les coprésidents du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège avait initialement prévu de réunir le Comité dans le premier semestre de 2009. Dans les circonstances actuelles, je propose que le Comité se réunisse le plus rapidement possible. Cette situation nouvelle exige une action urgente. Il faut répondre aux besoins humanitaires. Je demande l'appui du Conseil à la tenue d'une conférence spéciale des donateurs pour Gaza, conjointement à une réunion du Comité, le plus rapidement possible.

Lorsque les hostilités auront cessé, nous devons commencer à procéder à l'évaluation des besoins immédiats et à long terme. Ils devront être déterminés par une mission d'établissement des faits et d'évaluation dirigée par la Banque mondiale et l'ONU. Avant cela, nous devons soulager immédiatement les souffrances de la population civile. Le droit international humanitaire est très clair. Les civils doivent être protégés. Il est inacceptable que le Hamas

expose les civils au danger en positionnant son arsenal militaire et ses combattants dans des zones très peuplées. Nous appelons Israël à respecter les obligations qui sont les siennes au titre des Conventions de Genève en autorisant un accès sans entrave des secours humanitaires à Gaza. Nous demandons d'urgence à Israël de veiller à ce que des aliments, de l'eau et des médicaments arrivent sans entrave et soient distribués à la population civile. Nous devons donner aux fournisseurs les plus efficaces de l'aide humanitaire les moyens de mener leurs activités; l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle critique en la matière.

Je voudrais ajouter une chose. Depuis le début des hostilités, des journalistes indépendants se sont vu refuser l'accès à la zone de guerre, ce qui est regrettable et inacceptable. Nous exigeons d'Israël qu'il autorise les reporters à faire leur travail normal dans Gaza.

Enfin, la division entre les Palestiniens est tragique. Je tiens à saluer le Président Moubarak et l'Égypte des efforts inlassables qu'ils déploient pour mettre fin à cette division, à cause de laquelle les citoyens de Gaza ont déjà payé un prix élevé. Il faut examiner la question de la gouvernance de Gaza. La population de Gaza mérite une gouvernance stable, démocratique et pacifique. Un vide du pouvoir à Gaza après la fin des hostilités ne fera que plonger davantage encore la population civile dans le malheur. Dans ce contexte, je salue l'appel lancé par le Président Abbas en faveur d'un gouvernement d'unité nationale et de la tenue d'élections.

Le Président : Je remercie le Ministre norvégien des affaires étrangères de l'initiative qu'il vient d'annoncer.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre égyptien des affaires étrangères.

M. Aboul Gheit (Égypte) (parle en arabe) : Dix jours se sont écoulés depuis le début de l'agression militaire israélienne contre la bande de Gaza; 10 jours depuis le lancement d'une opération de tueries et de destruction méthodique menée par Israël contre la population de Gaza; dix jours qu'Israël nous dit, quotidiennement, qu'il est sur le point de parvenir à ses objectifs militaires, tandis que les médias nous montrent jour après jour, que dis-je, heure par heure, d'horribles scènes de corps d'enfants allongés les uns à

côté des autres, de familles complètement décimées et de civils innocents qui ont été écrasés par la machine militaire israélienne, soit près de 600 morts à ce jour et 3 000 blessés. Et le Conseil garde encore le silence.

Nous n'arrivons pas à comprendre ce dont le Conseil a besoin pour assumer sa responsabilité et mettre fin à cette agression. A-t-il besoin qu'un plus grand nombre de Palestiniens soient tués et blessés avant de prendre une décision qui imposerait à Israël d'arrêter ses opérations militaires? Peut-être faut-il chercher une autre solution qui donnerait à la puissance occupante certains gains politiques, ce qui serait un autre moyen de couronner son agression militaire. À cet égard, l'immobilisme du Conseil a sapé sa crédibilité et miné la confiance que nos peuples placent en lui, ainsi que dans sa neutralité et son objectivité s'agissant de traiter la question palestinienne.

Comme les membres du Conseil le savent, l'Égypte est dans une position unique face aux événements en cours, en tant que voisin immédiat de la bande de Gaza, où se déroule l'agression israélienne, et en raison du rôle central qu'elle a tenu en aidant les Israéliens et les Palestiniens à bénéficier d'une période de calme qui a duré six mois, prenant fin une semaine avant l'agression, en dépit des violations commises par les deux parties. En outre, l'Égypte est dans une position particulière du fait de son rôle de garant de la réconciliation entre Palestiniens.

Je voudrais exposer comment, à notre avis, on pourrait sortir de cette situation. Je vais citer un passage de la déclaration faite ce soir par le Président Moubarak durant une conférence de presse commune avec le Président Sarkozy :

« La situation à Gaza continue de se détériorer pour la deuxième semaine consécutive, avec de continuelles attaques israéliennes qui sèment la mort et la destruction. Elles ciblent des civils innocents, provoquent une escalade des tensions et sapent la stabilité régionale.

L'Égypte, qui a ouvert la porte à la paix au Moyen-Orient et appuie depuis 60 ans la cause palestinienne, ne peut accepter que la situation actuelle se prolonge, avec les parties palestinienne et israélienne accrochées à leurs positions et un Conseil de sécurité qui diffère la prise en charge de ses responsabilités.

L'Égypte déploie des efforts actifs depuis le premier jour des hostilités, et aujourd'hui j'avance une initiative expressément conçue pour contenir la situation et fondée sur les éléments suivants :

Premièrement, Israël et les factions palestiniennes accepteront un cessez-le-feu immédiat pour une durée déterminée, afin de permettre l'ouverture de couloirs destinés à l'acheminement d'une aide aux habitants de la bande et de laisser l'Égypte poursuivre ses efforts vers un cessez-le-feu complet et permanent.

Deuxièmement, l'Égypte appelle Israël et les parties palestiniennes à se rencontrer immédiatement pour conclure des accords et convenir de garanties de nature à prévenir une répétition de la présente escalade. Il faut traiter des causes de cette escalade, y compris la question de la sécurité des frontières, afin de permettre la réouverture des points de passage et le lever du blocus. L'Égypte est prête à participer à ces discussions avec les parties palestinienne et israélienne, ainsi qu'avec l'Union européenne et les autres membres du Quatuor.

Troisièmement, l'Égypte renouvelle son appel à l'Autorité nationale palestinienne et à toutes les factions palestiniennes à répondre aux efforts de l'Égypte pour réconcilier les Palestiniens, ce qui est indispensable si l'on entend surmonter les obstacles auxquels font face le peuple palestinien et la cause palestinienne tant dans la situation critique actuelle que dans l'avenir.

L'Égypte s'acquitte de sa responsabilité en avançant cette initiative et elle espère que les parties israélienne et palestinienne, ainsi que d'autres parties régionales et internationales, s'acquitteront de leurs responsabilités afin d'arrêter l'effusion de sang et de relancer les espoirs de paix. »

Je voudrais aussi réaffirmer un point crucial, à savoir que la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien qu'Israël a occupé en 1967 – et qui comprend aussi la Cisjordanie et Jérusalem-Est. La puissance occupante a en conséquence des responsabilités envers la population et le territoire qu'elle occupe. Ces responsabilités sont bien connues et doivent être reconnues.

Depuis le début de l'agression israélienne, le 27 décembre, l'Égypte a déployé d'immenses efforts pour fournir une aide humanitaire à la population touchée dans la bande de Gaza. L'Égypte utilise depuis le premier jour le point de passage de Rafah pour permettre aux particuliers d'acheminer quelque assistance sous la forme de petits envois. Le Croissant-Rouge égyptien, en coopération avec la partie palestinienne, a réussi à fournir environ 120 tonnes de médicaments et d'autres produits médicaux à travers ce point de passage, à quoi s'ajoutent 300 tonnes de vivres environ à travers le point de passage de Karam Abou Salem. Les hôpitaux égyptiens ont reçu jusqu'ici 120 blessés et nous faisons des préparatifs pour en recevoir un plus grand nombre, dans la mesure où la partie palestinienne pourra et voudra les transférer hors de la bande. D'autre part, depuis hier, nous avons envoyé environ 500 tonnes de vivres via Al-Aouja, puis à travers le point de passage de Karam Abou Salem.

Ici, je voudrais exprimer nos remerciements à tous les pays arabes et islamiques frères qui ont offert leurs services, notamment des services médicaux, afin d'alléger la souffrance des Palestiniens de Gaza par l'entremise de l'Égypte. L'Égypte possède une capacité adéquate et elle est animée de la volonté de faire face à la situation. Nous poursuivrons nos immenses efforts pour faire parvenir à la bande de Gaza toute l'aide reçue de nos frères, malgré les difficultés présentes.

Nous sommes venus ici en tant que délégation ministérielle arabe pour démontrer l'extrême importance que tous les pays arabes attachent à deux objectifs : mettre fin immédiatement à cette agression et délivrer les Palestiniens des horreurs de la machine militaire israélienne. Mais cela ne nous empêche pas d'inviter le Conseil à ne pas fermer les yeux sur ce qui se passe actuellement et à ne pas perdre de vue que la principale tragédie réside dans la poursuite de l'occupation de la terre palestinienne par Israël. Ce qu'il importe vraiment de faire, c'est de mettre fin à l'occupation dès que possible et de créer un État palestinien indépendant, avec l'appui complet et l'encouragement de la communauté internationale, comme le prévoit la résolution 1850 (2008) du Conseil.

Je suis certain que c'est l'objectif réel et que le Conseil ne doit pas le négliger. Il exige d'immenses efforts et le suivi du Conseil, comme le prévoit la résolution que je viens de mentionner.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte de ses propositions.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salah Bashir, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie.

M. Bashir (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer notre gratitude pour avoir répondu à notre demande tendant à organiser une séance publique et pour avoir travaillé avec nous ces deux derniers jours pour parvenir à un résultat qui mettra fin à la tragédie humaine actuelle dans la bande de Gaza. La Jordanie ressent de profondes douleur et préoccupation devant la situation grave, l'escalade de la violence et la détérioration de la situation dans la bande de Gaza qui résultent de l'agression militaire irresponsable et affreuse entreprise par Israël, en plus de ses effets sur le processus de paix et la stabilité de notre région, qui a longtemps souffert du fléau de la guerre.

Tout en condamnant cette agression, qui a causé la mort de centaines de civils innocents, nous demandons à la communauté internationale, avec à sa tête le Conseil de sécurité, de s'acquitter de ses responsabilités politiques, morales et juridiques en adoptant un projet de résolution qui forcera Israël à mettre fin à son agression et à ses politiques de châtiment collectif contre les civils palestiniens et allégera les souffrances humaines causées par des opérations militaires, qui sont une violation flagrante du droit international humanitaire, de la quatrième Convention de Genève et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le peuple et le Gouvernement jordaniens sont pleinement déterminés à appuyer le peuple palestinien dans sa crise humanitaire. S.M. le Roi Abdallah Bin Al Hussein a, dès le début de l'agression, intensifié ses contacts avec divers dirigeants politiques dans le monde afin d'obtenir une cessation immédiate des hostilités par le biais du Conseil de sécurité. Sa Majesté le Roi a ordonné que tous les hôpitaux jordaniens soient ouverts, que toutes les capacités jordaniennes soient mises au service de nos frères palestiniens et que des hôpitaux de campagne soient préparés et envoyés à Gaza. Les associations caritatives hachémistes font tout leur possible, et toute la Jordanie est prête à travailler 24 heures sur 24 pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale par son territoire.

On ne peut pas obtenir la paix et la sécurité en menant des opérations militaires contre une population dont les hommes, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont déjà affaiblis par le siège. Ces opérations n'aideront pas Israël, mais déclencheront des sentiments de courroux parmi les Arabes et les musulmans partout dans le monde.

Ce dont nous sommes témoins actuellement, c'est de l'exploitation israélienne inhumaine de la situation dans le but d'obtenir des gains internes mensongers. Ce qu'Israël fait ne reflète pas un intérêt véritable dans la paix. La paix ne peut pas être obtenue en versant le sang des enfants palestiniens; la paix ne peut pas être obtenue en faisant la sourde oreille aux appels de la communauté internationale; la paix ne peut pas être obtenue en violant le droit international, en particulier les dispositions qui imposent des responsabilités aux forces d'occupation à l'égard de la population qui est sous leur occupation. Israël ne peut pas obtenir la sécurité en tuant les civils innocents sans armes dans bande de Gaza, en prenant pour cible les écoles, les universités et les lieux de culte et en créant une tragédie humanitaire pour le peuple palestinien. Les expériences passées ont confirmé ces vérités, et l'agression actuelle ne fera pas exception.

Les États arabes ont soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution appelant au cessez-le-feu. Nous avons œuvré et continuerons d'œuvrer avec le Conseil pour rédiger un texte équilibré débouchant sur une résolution qui remplira l'objectif du Conseil, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. Il serait insensé que le Conseil n'arrive pas, malgré l'urgence de la situation, à adopter une résolution qui mettrait fin aux souffrances des Palestiniens. Cela signifierait que notre humanité a été vaincue par l'intransigeance d'Israël.

La communauté internationale est-elle parvenue au point où elle peut fermer les yeux sur les massacres, les déplacements, la peur et la famine infligés aux Palestiniens dans la bande de Gaza? Le Conseil sert-il désormais les intérêts d'une partie, sans tenir compte des responsabilités humanitaires internationales? La communauté internationale doit reconnaître les droits des habitants de Gaza. La communauté internationale doit à tout prix répondre à leurs appels et cesser de justifier leurs souffrances constantes par l'excuse israélienne de l'auto-défense. Le Conseil de sécurité doit se rappeler que depuis plus de 40 ans la bande de

Gaza et tous les territoires palestiniens font l'objet d'une agression appelée occupation militaire.

La communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités en offrant protection et assistance humanitaire aux Palestiniens, en remédiant à ce qui se produit en ce moment à Gaza et en traitant la conspiration qui vise à détruire l'avenir du peuple palestinien et ses droits inaliénables, y compris le droit de créer un État palestinien stable.

Aujourd'hui, la communauté internationale doit imposer un cessez-le-feu afin de mettre fin à l'effusion de sang. Elle doit mettre en place des arrangements qui empêcheront une nouvelle détérioration de la situation en allégeant la détresse humanitaire et économique du peuple palestinien, en mettant fin à toutes les opérations militaires et en convainquant Israël à se retirer jusqu'aux positions qu'il occupait avant le 27 décembre 2008, à lever le siège, à ouvrir tous les points de passage qui sont sous son contrôle et à permettre la fourniture de l'assistance médicale et humanitaire et l'évacuation des blessés.

La communauté internationale doit appuyer et faciliter le travail des organismes et des organes de l'ONU et créer un mécanisme de contrôle international pour superviser le cessez-le-feu, protéger le peuple palestinien et veiller à ce que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations en vue de la sortie de la bande Gaza de la destruction qu'elle subit et de la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, avec pour capitale Jérusalem-Est.

Israël doit comprendre que la paix ne peut être réalisée qu'au moyen du dialogue et de négociations sérieuses qui donneront de la légitimité à l'Autorité palestinienne afin de réaliser les aspirations du peuple palestinien à créer un État indépendant, viable et d'un seul tenant. Le retour à la table de négociation est la seule voie permettant de régler le conflit israélo-palestinien conformément à la légitimité internationale, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Le recours par Israël à une force militaire excessive non seulement menace la stabilité de la région, mais porte également atteinte à tous les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour réaliser la paix au Moyen-Orient conformément à la résolution 1850 (2008). Il menace aussi l'ensemble du processus de paix qui vise à trouver au conflit israélo-palestinien une solution fondée sur la formule prévoyant deux

États, qui est une condition sine qua non de la paix et de la stabilité dans la région.

La Jordanie place beaucoup d'espoirs dans les efforts sincères et importants du Conseil de sécurité et salue l'initiative égyptienne, qui doit servir de motivation pour progresser afin de mettre fin à cette situation tragique en fournissant une aide humanitaire au peuple frère palestinien, en allégeant ses souffrances et en reprenant des négociations sérieuses pour réaliser la solution des deux États, seul moyen de garantir la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Fawzi Salloukh, Ministre libanais des affaires étrangères.

M. Salloukh (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que votre pays ami, pour vos efforts constants et pour la position claire et sans équivoque que vous avez prise quant à la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et global à la suite de l'agression israélienne contre Gaza. Nous souhaitons aussi remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts inlassables et sa détermination.

Nous nous adressons au Conseil au nom des milliers de civils morts ou blessés à Gaza – au nom des enfants, des femmes et des autres Palestiniens innocents qui continuent de tomber régulièrement sous le feu des bombardements israéliens. Je parle au nom des habitants de Gaza, qui subissent désormais depuis des décennies le blocus, l'occupation et une politique de punition collective.

Nous sommes venus dire qu'à chaque minute, cette situation continue, elle fait une nouvelle victime innocente, et que le nombre d'orphelins, de veuves et de personnes handicapées ne cesse d'augmenter. En conséquence, le devoir et la responsabilité juridique, politique et surtout morale du Conseil exigent que ce dernier adopte immédiatement et sans retard une résolution claire et contraignante appelant à un cessez-le-feu immédiat et total, à la levée du blocus injuste – aérien, terrestre et maritime – imposé par Israël à Gaza, et à l'ouverture de tous les points de passage.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'agression israélienne n'a pas vraiment commencé le 27 décembre 2008. En fait, elle dure depuis des décennies, par l'occupation, l'oppression, le blocus qui

l'asphyxie, la fermeture des points de passage et les limitations imposées aux Palestiniens dans leur vie de tous les jours, leur déniaient ainsi le droit à une vie décente. Gaza reste sous occupation et, comme le Conseil le sait bien, l'occupation est la forme d'agression la plus abjecte. Le siège persiste et le blocus est une autre forme d'agression.

Cette violence aveugle et ces crimes systématiques commis par Israël ne visent pas une faction spécifique du peuple palestinien, contrairement à ce qu'affirme Israël. Israël cherche avant tout à miner l'espoir dans le cœur des Palestiniens désireux de vivre une vie décente et sans danger, qui leur permettrait de recouvrer pleinement leurs droits légitimes en faisant l'option de la paix et de la légitimité internationale. Les dangers de l'agression israélienne ne se limitent pas à ses actions directes, car ces dernières contribuent à l'exacerbation de l'amertume et de la haine en compromettant tout espoir d'un avenir meilleur.

Du fait qu'ils mettent en danger le processus de paix, le recours abusif à la force et le massacre de civils ne peuvent garantir la sécurité. Au contraire, une paix véritable et durable ne peut être que le fruit d'un processus politique crédible qui engendre l'espoir d'un avenir meilleur pour la population. Par conséquent, il est indispensable que nous parvenions à un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel, ce qui passe par un retrait immédiat d'Israël sur les positions que ce pays occupait avant le 27 décembre 2008, la fin du blocus, la réouverture des points de passage et la normalisation de la vie, en autorisant sans retard l'accès des convois humanitaires aux personnes dans le besoin. Nous devons faire en sorte que le peuple palestinien ne soit plus la cible de l'agression israélienne, car, quoi qu'en dise Israël, le peuple palestinien n'est pas armé, comparé au monstre que représente l'armée israélienne.

Nous devons également noter la responsabilité d'Israël, en tant que force d'occupation, pour des pratiques qui sont contraires au droit international et particulièrement au droit international humanitaire, ce qui exige que nous fournissions une protection appropriée au peuple palestinien. Nous espérons que le Conseil ne répétera pas les erreurs de 2006, lorsqu'il avait tardé à mettre un terme aux massacres israéliens de Libanais. C'est la raison pour laquelle nous espérons vraiment que le Conseil sera en mesure de relever le défi, qu'il ne va pas décevoir les civils non armés et qu'il sera à la hauteur de la tâche qui est de

s'acquitter de ses responsabilités envers toute l'humanité. En fait, c'est une épreuve que nous devons tous surmonter. Je forme le vœu que nous soyons tous à la hauteur de cette responsabilité, parce que nous ne voudrions pas charger de nouveaux massacres notre conscience, tels que celui perpétré aujourd'hui par Israël, qui a visé une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Jabaliya.

Le Président : J'invite maintenant à prendre la parole S.E. M. Tab Fassi Fihri, Ministre marocain des affaires étrangères.

M. Fassi Fihri (Maroc) (parle en arabe) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui au sujet de la situation très critique et difficile au Moyen-Orient, qui résulte de l'épouvantable agression israélienne contre les territoires palestiniens à Gaza. La menace permanente dure depuis 11 jours, avec ces quatre derniers jours une recrudescence des violences à la suite des opérations aériennes, terrestres et maritimes menées par la machine militaire israélienne. Israël a eu recours à toutes sortes d'armes mortelles, utilisées sans discrimination, détruisant des foyers et leurs occupants, exterminant des familles entières et laissant des enfants et des nourrissons orphelins. En effet, ni les mosquées, ni les écoles, ni les morgues, ni les ambulances n'ont échappé à la puissance de la machine militaire israélienne, laquelle a détruit un très grand nombre de bâtiments et d'infrastructures. Il y a eu une déchirante et épouvantable effusion de sang, des massacres et des tueries de civils innocents.

Cette situation pénible impose une responsabilité spéciale à la présidence française du Conseil de sécurité. Monsieur le Président. Vous représentez un État qui connaît très bien tous les aspects de cette question dont le Conseil est saisi depuis plus d'un demi-siècle. Cette question a de nombreuses implications émotionnelles et politiques, ainsi qu'il est reconnu dans l'initiative proactive et responsable visant à harmoniser les positions prises dans le cadre du voyage du Président Sarkozy dans la région.

Je voudrais également saluer S. E. M. Ban Ki-moon et le remercier de la position et des principes fermes qu'il a adoptés dès le début de l'agression d'Israël contre la bande de Gaza.

Le niveau et le mandat du comité de la Ligue des États arabes témoignent clairement de la grande inquiétude des peuples des pays arabes eu égard à la

gravité de la situation à Gaza et à ses implications pour la paix et la stabilité de la région dans son ensemble. Cela traduit également la préoccupation des pays arabes et leur détermination à adopter et appliquer de manière responsable et constructive les prises de position politique décisives qu'exigent les événements actuels.

Les yeux du monde entier sont fixés sur le Conseil aujourd'hui. Le monde espère qu'il assumera ses responsabilités en mettant fin au bain de sang, en maintenant la paix et la sécurité internationales et en obligeant Israël à immédiatement cesser les activités de son appareil militaire et à lever le siège du peuple palestinien, qui a énormément souffert du fléau de la guerre et des déplacements. Face à l'escalade de la crise, le Conseil de sécurité doit nécessairement assumer ses responsabilités politiques, morales et humanitaires envers le peuple frère palestinien et tous les peuples de la région.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent interpellier la Puissance occupante sur ses obligations juridiques et politiques, notamment eu égard aux dispositions du droit international, du droit international humanitaire et des normes humanitaires. En ce sens, le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité d'empêcher Israël de poursuivre son agression avant que l'on n'assiste à une nouvelle escalade qui pourrait avoir les conséquences que l'on sait. Le Conseil doit le faire en adoptant une résolution forte, applicable et globale.

Le Groupe des États arabes a très soigneusement élaboré son projet de résolution en prenant en compte tous les éléments objectifs et raisonnables proposés et les préoccupations de chacun. Le Groupe a toujours été prêt à discuter de toutes les idées qui sont mises en avant. Étant donné la dégradation de la situation et le nombre croissant de victimes, le Groupe des États arabes demande au Conseil d'accueillir positivement les dispositions du projet de résolution qui a été soumis par le Groupe.

Outre l'horreur de la situation qui prévaut à Gaza, ce qui s'y passe ne doit pas nous faire oublier que les territoires palestiniens souffrent du siège et de l'oppression depuis des années. C'est la tragédie fondamentale que le peuple palestinien vit depuis des décennies. Cette tragédie prend aussi d'autres formes, comme la politique de colonisation d'Israël et ses tentatives actuelles de judaïser Jérusalem et d'effacer

son caractère islamique, des agissements dénoncés par S. M. le Roi Mohammed VI, qui a appelé à ce qu'il y soit mis fin.

Il est grand temps que la communauté internationale assume ses responsabilités historiques envers le peuple palestinien et les autres peuples de la région afin de mettre fin à ces tragédies répétées et contribuer à la création d'un climat propice à la reprise et à l'accélération des négociations, qui doivent être engagées sur la bonne voie afin de parvenir à une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient et de garantir le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, de même que la création d'un État palestinien indépendant. Ceci exige de redoubler d'efforts pour obtenir la réconciliation nationale et l'unité entre Palestiniens et le renforcement de leurs institutions légitimes. Le peuple palestinien est un peuple unique, destiné à vivre dans la dignité sur une terre unie, indépendante et viable, ayant pour capitale Jérusalem-Est, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la sécurité et une paix mutuelle, conformément à la légitimité internationale, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, S. E. M. Ahmad bin Abdulla Al-Mahmoud.

M. Al-Mahmoud (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance pour débattre des atrocités commises dans la bande palestinienne de Gaza occupée. Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous souhaiter plein succès dans votre présidence du Conseil en ces circonstances difficiles. Par votre entremise, je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de ses appels répétés pour qu'il soit mis fin à la violence à Gaza. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Président de l'Assemblée générale pour ses efforts intensifs et sa déclaration impartiale à cet égard.

Je ne citerai pas les atrocités odieuses commises depuis le 27 décembre 2008 par la machine de guerre israélienne qui accable les civils désarmés du territoire palestinien, et je ne ferai pas non plus référence aux massacres, à la destruction, à la tragédie et aux violations de tous les droits de l'homme dont le Conseil de sécurité a entendu parler et auxquels il a assisté à la suite de la récente agression israélienne.

Écoles, hôpitaux et lieux de culte n'ont pas été épargnés par les destructions massives résultant de cette agression, qui est intervenue en violation flagrante des normes du droit international humanitaire.

Le monde vient juste de voir la manière dont Israël a assassiné de sang froid plus de 40 civils, y compris des femmes et des enfants, dans une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je ne pense pas qu'il soit utile de rappeler au Conseil ce qu'il a entendu au cours de ces derniers mois concernant les graves conséquences du siège imposé par Israël sur la bande de Gaza. À l'approche des fêtes du nouvel an, nous avons l'espoir que cette période serait calme et que la nouvelle année apporterait de nouvelles espérances d'un avenir meilleur. Mais la position d'Israël diffère de celle de la communauté internationale.

Je suis venu ici avec mes frères, les Ministres arabes, en tant que membre du comité ministériel que le Conseil des ministres arabes a décidé de créer à sa réunion extraordinaire de mercredi dernier et d'envoyer à New York pour demander instamment au Conseil de sécurité de cesser ses tergiversations sur un problème qui constitue une menace claire et sérieuse contre la paix et la sécurité internationales et qui a aussi eu des conséquences dramatiques sur le plan humanitaire. Les États arabes et les autres pays du monde épris de paix ont unanimement exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien face à ses souffrances provoquées par la brutale occupation par Israël et sa récente attaque contre Gaza, et se tiennent également aux côtés des Palestiniens dans leur juste combat pour obtenir leurs droits légitimes et inaliénables, en particulier leur droit à l'indépendance, à l'autodétermination et à avoir leur propre État sur leur propre sol, avec Jérusalem pour capitale.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et de ne pas se contenter de faire des déclarations à la presse, mais plutôt d'adopter rapidement une résolution qui contraint Israël, la Puissance occupante, à mettre fin à son agression terrestre, maritime et aérienne contre la bande de Gaza; à retirer immédiatement ses forces; à lever le siège de Gaza; à ouvrir les points de passage; à mettre fin à la politique de châtement collectif; et à fournir une protection au peuple palestinien, y compris la

protection des institutions de santé et d'éducation qui sont des abris sûrs, puisque les attaques contre ces abris sûrs sont illégales.

La réticence à adopter une résolution à cette fin donne le feu vert à Israël pour poursuivre ses crimes de guerre, en violation flagrante des conventions, lois et normes internationales pertinentes. Ce genre de manœuvres dilatoires ne sont pas dignes du mandat de ce Conseil et montrent que cet organe important a besoin de réforme.

La communauté internationale n'est pas témoin d'une guerre ordinaire mais d'une nouvelle agression israélienne, semblable à l'agression de l'été 2006 contre le Liban, avec des armes les plus sophistiquées et les plus mortelles employées contre le peuple palestinien, en violation des principes de la sécurité et de la paix internationales. Cette tragédie frappe au cœur même du mandat de ce Conseil, dont la crédibilité est maintenant remise en question. Nous avons déjà maintes fois exhorté le Conseil et le Quatuor à œuvrer sincèrement en vue de l'application des décisions du Conseil sur la paix au Moyen-Orient.

D'autre part, la résolution 60/1 de l'Assemblée générale portant sur les résultats du Sommet mondial de 2005, et particulièrement ses dispositions relatives à la sécurité, à la responsabilité de protéger et à la culture de la paix, demande à l'ONU de s'acquitter de sa tâche s'agissant de protéger le peuple palestinien contre l'agression israélienne. La résolution 1674 (2006) sur la protection des civils dans les conflits armés demande à l'ONU de venir au secours des Palestiniens et d'ériger en infraction pénale les actes d'agression israéliens.

L'État du Qatar est impatient de s'acquitter de sa tâche en tant que Membre actif de l'ONU. S. A. l'Émir de l'État du Qatar, dans une allocution qu'il a prononcée le 4 janvier 2009 et qui a été publiée en tant que document de l'ONU, a appelé la communauté internationale à protéger et à secourir les Palestiniens, en soulignant que le massacre de civils innocents et l'agression militaire israélienne n'assureront la sécurité ni d'Israël ni des Arabes, mais auront au contraire des conséquences catastrophiques. Ceux qui ont préparé cette guerre ont-ils pensé à la colère de générations d'Arabes et de Palestiniens qui ne fera que croître à la vue de telles scènes? Comment l'agression militaire israélienne contribuera-t-elle à la réalisation d'une paix durable et globale dans la région?

La division, par certains, de la Palestine entre le Hamas et le Fatah est inacceptable, car l'occupation ne fait pas de distinction entre les parties, mais les met toutes dans le même sac. Nous ne devons donc pas accepter qu'Israël se serve des divergences nationales palestiniennes comme excuse pour poursuivre son occupation et son agression contre un peuple sans défense, ou nous ne devons pas laisser Israël utiliser ces divergences comme prétexte pour diviser le peuple palestinien et la terre palestinienne. Nous ne devons pas punir le peuple palestinien pour avoir exercé son droit de vote, conformément aux principes de la démocratie que nous défendons tous. À ce stade, nous exhortons les Palestiniens à réaliser l'unité et à trouver un consensus.

Les excuses évoquées par Israël concernant les tirs de roquettes ne sauraient tromper des personnes intelligentes, bien que d'aucuns puissent penser que ces tirs sont le facteur qui a déclenché la crise actuelle. Il ne faut pas oublier que l'occupation du territoire palestinien est la cause des tirs de roquettes et qu'en conséquence, il faut mettre fin à l'occupation pour que le calme soit rétabli. Même si nous reconnaissons que l'exclusion du Hamas sert les intérêts d'Israël en matière de sécurité, pouvons-nous considérer comme de la légitime défense une agression militaire tous azimuts contre une ville très peuplée où – comme l'agresseur le sait bien – les victimes seront des civils?

Israël invoque la légitime défense au titre de la Charte des Nations Unies, mais ce document donne aux peuples le droit à l'autodétermination et à la fin de l'occupation. En conséquence, ce que fait Israël, c'est

un génocide et un nettoyage ethnique commis par une entité qui prétend représenter la démocratie et la liberté.

Enfin, nous sommes confrontés à une situation humanitaire difficile dans le territoire palestinien occupé. Nous remercions toutes les nations éprises de paix de l'aide accordée au peuple palestinien dans son malheur, mais nous appelons tous les donateurs à fournir de toute urgence davantage de secours humanitaires et à appuyer les organismes de secours qui opèrent dans la bande de Gaza. Je voudrais saisir la présente occasion pour rendre hommage aux efforts déployés par ces institutions, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour s'acquitter de leurs responsabilités humanitaires dans un environnement de travail dangereux.

L'État du Qatar a été l'un des principaux partisans du peuple palestinien au niveau bilatéral, par le biais des décisions prises par le Conseil de la Ligue des États arabes et par l'entremise de l'ONU. Nous avons récemment envoyé de l'aide aux Palestiniens par voie maritime et aérienne. Nous appuyons fermement leur juste cause et ne laisserons pas le peuple frère de Palestine être forcé de courber l'échine.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je propose, avec l'assentiment du Conseil de suspendre la présente séance jusqu'à demain 11 heures.

La séance est suspendue à 21 heures.